



CHATELLENIE DE LILLE

2024 - 2

QUENTIN CORNILLOT A SECLIN

Par Christophe Yernaux

CASTELO-LILLOIS



Christophe Yernaux



2024 - Article 2 - 25 pages



www.lillechatellenie.fr

2024 - 2



MELANTHOIS

ISSN 2494-5315

Revue gratuite d'histoire et de
généalogie de l'ancienne
châtellenie de Lille

Partie – Nommé notaire en 1657, ses archives ne nous sont parvenues que depuis 1671. Elles concernent en particulier les communes de Chemy, Houplin, Seclin, Gondécourt mais également des communes dans lesquelles le chapitre saint Piat de Seclin exerce son autorité comme seigneur ou décimateur : Loos, Carnin, Wahagnies, Gersin, Thumeries. Chapitre par lequel Quentin est employé.

La châtellenie de Lille était une division administrative de l'Ancien Régime recoupant à peu de chose près l'actuel arrondissement de Lille. Elle était divisée en cinq quartiers : Carembault, Ferrain, Mélanthis, Pévèle et Weppes avec à la tête de chacun un haut justicier, respectivement seigneur de Phalempin, Comines, Lille, Cysoing et Wavrin.

Notariat : Seclin

Notaire à Seclin

Quentin CORNILLOT

Partie – Nommé notaire en 1657, ses archives ne nous sont parvenues que depuis 1671. Elles concernent en particulier les communes de Chemy, Houplin, Seclin, Gondecourt mais également des communes dans lesquelles le chapitre saint Piat de Seclin exerce son autorité comme seigneur ou décimateur : Loos, Carnin, Wahagnies, Gersin, Thumeries. Chapitre par lequel Quentin est employé.

M^e Quentin CORNILLOT, notaire à Seclin

Partie 1671-1675 (exerce jusqu'en 1685)

2 E 3 / 5575 à 5579

Pasquier CORNILLOT +/1612. Un Pasquier CORNILLOT était déjà bailli de Seclin en 1517.

- Martin +1612-1650 laboureur à Martinsart, échevin en 1609 x Laurence DELERUE
- - Martin +17/09/1690 Seclin, maître brasseur, échevin x Marie DESBUISSONS +10/08/1695 (inhumés dans l'église)
- - Jean x Barbe LAMBLIN xx Anne WAYMEL
- - Jacqueline x Quentin LOXEMAND
- - Marguerite x Pierre FAVIERE
- - **Quentin** clerc de notaire en 1650 chez M^e Jacques RAMERY au Maisnil, nommé **notaire** le 08/02/1657¹, actif jusqu'en 1685, receveur de St Piat 1676, 1679, +1685/1690 x 17/12/1656 Seclin Marie Thérèse DURIEZ fille de Jean et Louise MAHIEU, +13/10/1725 Seclin
- - - Antoinette x Martin DESMAZIERE brasseur et hôte à Seclin xx 1693 Jacques DESPIERRES
- - - Louise x André DELANNOY boucher
- - - André x 02/02/1701 Seclin Anne Jeanne CRESTAL
- - - - Marc **greffier** de Seclin, receveur St Piat x 1743 Jeanne Ursule CRESTAL
- - - Pierre Mathieu °09/07/1668 Seclin, censier de la cense de Wattiesart en 1690, **notaire** 1705-1727 à la place d'Antoine LESAFFRE, greffier d'Herrin et Thumeries 1706, receveur de St Piat, +1727, x 22/15/1696 Seclin (2° affinité) Louise DURIEZ fille de Pierre Jacques et Catherine DE FAUCOMPRET

Pour information un autre notaire exerçait à l'époque de Quentin CORNILLOT à Seclin :

- Robert DURIEZ, cité **notaire et greffier** en 1617, 1622-1623 et 1634-1635 (x /1628 Barbe MUTTEAU ?) (Et non pas Pierre et Isabeau POUTRAIN comme l'indiquent certains - Cf. 2 E 3 / 5578 acte 34)
- François DURIEZ +1623/ (fils de maître Robert, alors majeur - sic)
 - Jean DURIEZ, **greffier** de la ville, malade résigne en 1674, mort avant mai 1675, **greffier** de Gondecourt x /1644 Marguerite LEGRAND
 - - Pétronille DURIEZ °01/01/1647, x 07/07/1668 Antoine MOLLET
 - - Jacques DURIEZ **clerc en pratique** chez CORNILLOT en 1675
 - - **Philippe Adrien DURIEZ** °08/04/1650 procureur, **notaire** nommé le 29/03/1670¹ (2 E 3 / 6866 à 6894 de 1671 à 1699), greffier de la ville et de Gondecourt x 1671 Marie Jeanne LE GHIS

Les archives de ces deux notaires ont été dépouillées intégralement par Pierre BARRÉ et publiés au G.G.R.N. (ggrn.fr)

- Quentin CORNILLOT 1671-1685 (AM 437)
- Philippe Adrien DURIEZ 1671-1685, 1686-1692, 1693-1699 et 1700-1709 (AM 382 à 384 et 498)

¹ A.D.59 - 8 B 1 / 21534. Renseignements apportés par Alexis Cordonnier.

Voici mon propre dépouillement des cinq premières années de Quentin CORNILLOT :

2 E 3 / 5575

2 E 3 / 5575 acte 1 du 03/01/1671

Jacques DUBOIS laboureur à Seclin sous le bon plaisir des sieurs Pierre André BATAILLE licencier es lois, avocat et Antoine GALHAULT procureur au Conseil d'Artois en Arras a baillé à Pierre WAUCQUIER laboureur à Seclin 6c 1/2 de labour en deux pièces à Seclin.

2 E 3 / 5575 acte 2 du 03/01/1671

Maître Pierre André BATAILLE licencier es lois, avocat postulant au Conseil d'Artois en Arras en son nom et pour Demoiselle Marie Jeanne BATAILLE sa soeur, et Antoine GALHAULT procureur postulant audit Conseil, veuf de Demoiselle Marie Florence BATAILLE comme père et tuteur de ses enfants qu'il en eut, baillent à Jacques DUBOIS laboureur à Seclin et Marie WAUCQUIER sa femme, la moitié d'un lieu manoir sur 8c 60v à Seclin à l'encontre desdits conjoints qui ont l'autre moitié, moitié de 30c de labour à Seclin à l'encontre de Jean BATAILLE l'aîné, oncle desdits bailleurs, la totalité de 5c à Seclin, 6c 1/2 naguère occupés par Laurent BATAILLE laboureur à Templemars et 10c. Témoins maître André DURIEZ prêtre, secrétaire de Messieurs les doyens et chapitre de la collégiale St Piat de Seclin et Marc DUBVIER fils à marier de Pierre de Seclin (signe DUVIVIER).

2 E 3 / 5575 acte 3 du 12/01/1671

Jean Baptiste OBERT écuyer, Sr de Noyelles, Gaudiempret etc. baille à Pierre CHUFFART fils de Piat, laboureur à Seclin et Anne HENNION sa femme, 4b 5c de labour en plusieurs pièces à Seclin. Témoins Monsieur maître Charles CASTILLON prêtre, pasteur de Seclin et maître Alexandre BUISINE prêtre, chapelain de la collégiale de Seclin.

2 E 3 / 5575 acte 4 du 15/01/1671

Philippe Adrien DURIEZ fils de Jean, procureur et notaire à Seclin, assisté de son père, Marguerite LEGRAND sa mère, Pierre Jacques DURIEZ son frère, Antoine MOLLET son beau-frère d'une part, Marie Jeanne LEGHIS fille de Maximilien et de feu Marie DALLENNES, assistée de son père, maître Michel LEGHYS chapelain de l'église de cette ville, son frère, Jacques JOUVERAIN mayeur de Seclin son ami d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte l'office du greffe du village et seigneurie de Gondecourt avec ses fruits et émoluments qui lui cède son père conformément à la commission qu'il en a du Sr d'Estaimbourg Sg de Gondecourt. Elle apporte 300£ à payer en deux fois, un lit de plumes, parchevet, couverture et linceuls et ses vêtements de noces, son frère lui donne 2 rasières de blé. Témoins Jean SCHELPHIN hôte et Jean STOLFE son serviteur (signe Jan STAELLEN !).

2 E 3 / 5575 acte 5 du 27/01/1671

Hubert BOULANGER laboureur à Seclin époux de Jeanne DELATTRE fille et héritière de feu Hubert DELATTRE pour lui et au nom des cohéritiers de sa femme d'une part, Lambert DEFFONTAINES lieutenant du village d'Antreulle d'autre part. Pour éviter procès concernant 52£ que le premier prétend à la charge du second, s'accordent à cause de l'administration des biens par le second avec ledit feu Hubert des biens des pupilles. Le second payera au premier 28£ 16s d'ici août moyennant l'acquiescement de ladite somme.

2 E 3 / 5575 acte 6 du 31/01/1671

Maître Pierre MOREL chapelain de la chapelle Notre-Dame de Puvinage en la collégiale St Piat de Seclin et maître Jacques MOREL cuvelier à Seclin pour eux et forts de leurs cohéritiers, baillent à Charles DAGARDIN laboureur à Gondecourt, 10c de labour en deux pièces à Gondecourt dont 4c appartenant à ladite chapelle. Témoin Pierre MENGIER fils à marier de Pierre de Seclin.

2 E 3 / 5575 acte 7 du 09/02/1671

Mathieu DESOBRY laboureur à Ancoisne paroisse d'Houplin d'une part, Louis HOUDOIE fils de feu Pierre, manouvrier à Ancoisne d'autre part. Pour éviter noises concernant la **réparation de l'homicide** perpétré par ledit HOUDOIE en la personne de feu Florent DESOBRY fils alors à marier du premier comparant, s'accordent. Moyennant un service religieux dans l'église d'Houplin, plusieurs messes pour ledit Florent et 70£, le second le décharge de toutes prétentions.

2 E 3 / 5575 acte 8 du 07/03/1671

Nicolas DELAHAYE clerc paroissial d'Houplin, Jean MARCHAND manouvrier à Houplin veuf de Michelle DELAHAYE avec enfants, les dits DELAHAYE enfants et héritiers de Catherine DELATTRE qui avait avec Françoise DELATTRE sa soeur depuis de longue années vendu à feu Antoine DELEFORTRIE vivant sergent d'Herrin, un petit lieu manoir audit lieu sur 1/2c sans en avoir fait deshéritance et adhéritance ni ledit acheteur payé entièrement le capital de la vente. Pour eux, leurs cohéritiers et ladite Catherine vendent à Théodore DESMASIERES laboureur à Herrin au nom de ladite communauté d'Herrin, leur part dans ledit lieu manoir. Témoin Philippe DELAHAYE lieutenant d'Herrin.

2 E 3 / 5575 acte 9 du 06/03/1671

Jacques DUBOIS laboureur à Seclin sous le bon plaisir d'André BATAILLE licencier es lois, avocat postulant au Conseil d'Artois en Arras consorts, donne en avant-bail à Jean HENNION laboureur et Marie CRESTAL veuve de Jacques HENNION de Seclin, 10c de labeur à Seclin sur le dîmage des Mouchonnières.

2 E 3 / 5575 acte 10 du 09/04/1671

Jeanne ISERBY veuve de François DELRUE, censière à Seclin désire égalité entre tous ses enfants lors de sa succession, tant fils que filles. Comme son mari a laissé 4c de lieu manoir à Seclin à Burgault, ses enfants Jean François, Eustache, Gérard et Martin DELERUE (sic) pour l'affection qu'ils portent à Françoise, Marie Marguerite et Valentine DELERUE leurs sœurs, autorisent pareille égalité pour cette partie.

2 E 3 / 5575 acte 11 du 02/05/1671

Monsieur André DE BAY prêtre, doyen et chanoine de la collégiale St Piat à Seclin au nom de Demoiselle Jeanne VANDERBECKEN héritière de feu Monsieur Jacques VANDERBECKEN vivant prêtre, doyen de la même collégiale suivant ordre donné par Monsieur Denis VANDERBECKEN aussi chanoine de ladite collégiale par lettre du 6 avril 1671, baille à Nicolas MARESCAUX (MARESCAUX. Signe DESMARESCAUX) laboureur à Ennetières paroisse d'Avelin, 2b 1/2 de labeur en deux pièces à Avelin.

2 E 3 / 5575 acte 12 du 10/12/1671

Nicolas DENNEULLIN laboureur à Seclin baille à Jean DELORY fils de feu François, berger à Seclin, son beau-fils, un lieu manoir sur 2c 1/2 à Seclin en la rue de Burgault à condition de nourrir son dit beau-père.



2 E 3 / 5575 acte 13 du 12/12/1671

Hubert BOULANGER de Seclin et Jeanne DELATTRE sa femme vendent à François POTTIER laboureur à Wavrin, 44v de labeur en 88v à l'encontre de Jacques BUCQUET et celle-ci en 30c à l'encontre de (blanc) de Wavrin. Témoin Pierre CARON, clerc en pratique à Seclin.

2 E 3 / 5575 acte 14 du 12/06/1671

Lambert DEFFONTAINES lieutenant du village d'Antreulle reconnaît devoir à Demoiselle Jeanne VANDERBECKEN ayant la **jouissance du fief et Srie de Capps à Avelin**, 44E 4s 8d de reste de 10 années de

rentes seigneuriales à cause de 2/3 de 14c moins cent 1/2 que l'on dit être à la veuve Mathieu PECQUEUR avec le reste des 14c et une année de pareille rente à cause de 9c 1/2 à Avelin qu'il occupe à charge de desrenter de Marie DESMONS sa belle-mère compris la modération de la moitié du mars 1668 pour la dépouille précédente **à cause des guerres**. A payer la moitié à la Toussaint 1671 et l'autre moitié à la Toussaint suivante.

2 E 3 / 5575 acte 15 du 28/07/1671

Monsieur maître Pierre LEMAHIEU prêtre, chanoine de St Piat à Seclin baille à Michel DUBOCQUET laboureur à Seclin et Elisabeth BERTRAND sa femme, un lieu manoir avec le petit jardin, ensemble deux couches étant es chambre d'en haut, vulgairement appelé St Piat devant ladite collégiale.

2 E 3 / 5575 acte 16 du 11/10/1671

Jean BALLET fils de Pasquier et de Jeanne HENNION de Seclin, assisté de ses père et mère, Maximilien DUGARDIN son beau-frère, Antoine BALLET son oncle et de Jean HENNION son cousin d'une part, Marie Anne CHUFFART fille de Pierre et d'Anne HENNION de Seclin, assistée de ses père et mère, Piat CHUFFART son père-grand et d'Antoine CABY son parrain d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 50E, deux paires de linceuls, deux plats d'étain, une table et ses vêtements de noces. Elle apporte 50E, une vache de poil noir, 4 rasières de blé, un lit en plumes étoffé avec deux paires de linceuls et ses vêtements de noces.

2 E 3 / 5575 acte 17 du 03/11/1671

Alexandre FLINOIS laboureur et Marguerite MALLET sa femme de Phalempin, auparavant veuve de Jean DE CARNIN vendent à Michel et Thomas DE CARNIN, enfants et héritiers de France condition dudit feu Jean DE CARNIN (sic) de Phalempin, la moitié d'une maison sur 8c à l'encontre des acheteurs, déduction faite de 880E qui sont leur parchon pour leur dit père que doit ladite MALLET leur mère.

2 E 3 / 5575 acte 18 du 19/05/1671

François DUBOIS laboureur à Gondécourt reconnaît devoir à Messieurs les doyen et chapitre de St Piat à Seclin, 56E 9 gros à cause d'arriérage de rentes seigneuriales pour 3c moins 1/3c pris en 6c moins 1/3c à l'encontre d'Amand DESTREZ à payer la moitié à la Toussaint et le reste à la Toussaint suivante. Témoin Pierre CARON, clerc du présent notaire.

2 E 3 / 5575 acte 19 du 02/02/1671

Jossine DE BAY fille de franche condition de feu Louis DE BAY et de feu Marie VAN AEGT vivants demeurant à Issel-Mooreghem [Moregem à Wortegem-Petegem], demeurant à Seclin nomme procureur spécial Jacques DE WAY son oncle demeurant audit Issel-Mooreghem. Témoin André DE BAY prêtre, doyen et chanoine de St Piat à Seclin.

2 E 3 / 5575 acte 20 du 05/02/1671

Jean Bauduin DE POUCCUES écuyer, Sr du Puich, grand forestier des bois de Vendôme, bailli de la ville de Seclin y demeurant comme tuteur de Demoiselle Barbe Florence DE POUCCUES fille de feu Florent vivant écuyer, capitaine d'une compagnie d'infanterie au service de sa majesté catholique nomme procureur spécial Laurent DE POUCCUES écuyer, son fils.

2 E 3 / 5575 acte 21 du 06/02/1671

Maître Pasquier DELEFOSSE prêtre, chapelain de la collégiale St Piat de Seclin ayant servi la communauté de Thumeries pendant 5 ans environ comme chapelain et clerc, affirme qu'en 1650 il lui a été supplié par les lieutenant et gens de loi de Thumeries comme chapelain à l'état de leur procurer de maître Jean MEDO alors prêtre et chapelain en l'église St Etienne à Lille, bonne somme de denier en prêt sans néanmoins être présent, record et mémoratif de la portée d'icelle pour satisfaire à quelque demande des **contributions de La Bassée** en quoi le village était obligé mais n'ayant pas l'argent nécessaire. Ce qu'il a fait et a si bien négocié vers ledit MEDO qu'il lui a promis compte bonne somme d'argent. A la suite de quoi il se souvient très bien que feu Jean PLAISANT lors vivant et échevin de Thumeries a été avec autres vers ledit MEDO pour la lever et rapporter à Thumeries pour renvoyer à La Bassée. A la demande des échevins de Thumeries.

2 E 3 / 5575 acte 22 du .././1671

Maître Jacques MOREL fils et héritier de feu Martin MOREL et de Jeanne DEWILDE de Seclin pour lui et ses cohéritiers reconnaît devoir à Monsieur Denis VANDERBECKE Sr du Fief et Srie d'Henripret à Seclin, chanoine de la collégiale St Piat à Seclin, 45£ 13s 9d de reste de 24 années à cause de son fief pour 3c de labour à Seclin au dîmage de Paradis, après modération à cause des guerres à payer en deux fois.

2 E 3 / 5575 acte 23 du 05/06/1671

Jean MAGRE chapelier à Lille reconnaît devoir à Messieurs de St Amé en Douai, 48£ 1s pour reste de 13 années de rentes seigneuriales à cause de 2c de labour à Fâches à lui appartenant et à Marguerite LEFEBVRE et les enfants de Simon LEFEBVRE suite à modération à cause des guerres à payer en plusieurs fois.

2 E 3 / 5575 acte 24 du 22/06/1671

Déclaration des matériaux de bois à avoir pour [la structure et érection nouvelle] **réparation du chœur (de l'église) de Carnin**. Monsieur Nicolas DESCAMPS prêtre, chanoine de la collégiale St Piat de Seclin, député de Messieurs les doyen et chapitre de ladite collégiale et de maître Olivier VLESCHAUWE prêtre, chapelain de la chapelle de l'Hôtellerie fondée en ladite collégiale par acte signé de Monsieur MORTELLE, chanoine et secrétaire et dudit chapelain le 21 et 22 juin 1671 d'une part, Regnault WATTRELOS et Jean ACCOULT fils de Paul, charpentiers à Seclin d'autre part. S'accordent pour la

réfection dudit chœur à faire d'ici la St Rémy 1671 moyennant 4s 3d du pied de gîte. Puis ledit DESCAMPS s'accorde avec André MORTREUL fils de feu Jean, maçon à Carnin au même sujet pour la maçonnerie.

2 E 3 / 5575 acte 25 du 17/07/1671

Bartholomé BOULANGER maréchal à Houplin reconnaît devoir à Messieurs les doyen et chapitre St Piat de Seclin, 52£ 11s 6d pour arriérages de rentes seigneuriales à cause de 2c 3q à Gondécourt à cause de Marguerite MOREL sa femme pris en 5c 1/2 contre Antoinette DESMASIERES veuve de Pierre BATAILLE à payer en plusieurs fois.

2 E 3 / 5575 acte 26 du 13/08/1671

Maître Grégoire ISERBY prêtre, chapelain de la collégiale St Piat de Seclin, fils et héritier de Nicolas ISERBY et de Jacqueline COCHET à Seclin nomme procureur spécial Olivier DE DAMPS procureur postulant à Lille pour aller à la Gouvernance de Lille pour reconnaître une lettre de rente héritière du 5 février 1571 de 500£ dont ledit Jacques COCHET était obligé au profit de Bernard DE BOULOGNE et à présent ledit chapitre qui en a acquis droit et reconnue exécutoire le 7 février 1619 à l'encontre de Nicolas ISERBY père du comparant.

2 E 3 / 5575 acte 27 du 29/08/1671

Messieurs André DE BAY doyen et François César DE BERTY chantre et chanoines de la collégiale St Piat de Seclin comme proviseurs de la maison de Choraux de la collégiale ont acheté à Monsieur maître Charles CASTILLON prêtre, pasteur dudit Seclin **un instrument (de musique)** appelé fagot (ou fayot) provenant de la vente de maître Toussaint SOHIER vivant chapelain DU PLOUICH pour 24£, instrument mis es mains de Laurent DURIEZ fils de Mathieu BOUCHER à Seclin ayant été aussi choral de la même maison à état d'**apprendre à jouer** à condition de le restituer dans l'état dans lequel il lui a été prêté pour quoi ledit Mathieu son père s'est obligé. Témoin André DE BAY fils de Louis, serviteur domestique du doyen.

2 E 3 / 5575 acte 28 du 08/10/1671

Nicolas DESRUCQUE laboureur à Houplin reconnaît devoir à Thomas DESRUCQUE son père à Houplin, 180£ à cause de l'avant-bail de terres lorsqu'il a contracté mariage avec Gertrude WAYMEL par-dessus sa dot et 600£, ladite somme 180£ il lui payera à sa première demande.

2 E 3 / 5575 acte 29 du 11/10/1671

Martin BARIN hôte à la Fosse Maret paroisse de Seclin et Marie DUPREZ sa femme reconnaissent devoir à Alexandrine BURBURE hôtesse à Seclin, 120£ pour la vente de boires de grains comme fermière de Seclin à payer en deux fois.

2 E 3 / 5575 acte 30 du 12/10/1671

Pierre LIBERT fils de feu Hubert, laboureur âgé de 45 ans et Antoine CARPENTIER fils de feu Etienne, laboureur et collecteur de dîmes de **Gruson** affirment que tout le temps où le colsat a été semé, planté et dépouillé, la dîme e a toujours été payée par les laboureurs à l'advenant de la quatorzième rasière ou de sa valeur sans aucune difficulté. Ledit LIBERT le sait depuis 25 ans qu'il fait les labeurs de sa mère puis les siens pour avoir payé ladite dîme parfois en nature et ledit CARPENTIER depuis 30 ans y compris comme collecteur de dîmes de Pierre SERURIER bailli de Gruson et fermier de l'abbaye de Cysoing qui a les dites dîmes depuis 3 ans et dont le père Etienne a été collecteur pendant bien 45 ans et plus à Gruson. Requis par ceux de la Gouvernance de Lille.

2 E 3 / 5575 acte 31 du 12/10/1671

Jacques FATTRE fils de feu Pierre, lieutenant et laboureur à **Baisieux** âgé de 47 ans, Jean DESBOUVRIES fils de feu Charles, sergent dudit lieu âgé de 36 ans environ affirment de même pour le territoire de Baisieux. Ledit FATTRE pour la payer depuis 8 ans et ledit DESBOUVRIES comme chasseur de dîmes depuis 4 ans, vivant auparavant à **Blandain**, lieu de sa naissance où se paye aussi la dîme de colsat en argent. Michel ROUSE fils de feu Claude, censier et fermier des dîmes de **Chéreng** âgé de 71 ans, Jean BONTE fils de feu Michel, chasseur des dites dîmes âgé de 53 ans affirment de même. Se paye depuis 15 ans en nature et auparavant en nature ou argent. Jacques DELOS fils de feu Louis, lieutenant de **Bouvines** âgé de 63 ans et Maximilien ROGIER laboureur à hôte à Bouvines âgé de 54 ans environ, chasseur de ladite dîme, affirment de même. Il y a 17-18 ans il a eut procès. Requis de la part du chapitre St Piat à Seclin.

2 E 3 / 5576

2 E 3 / 5576 acte 1 du 23/01/1672

Simon ROGIER fils de feu Henri, laboureur à Gondécourt baille à Antoine DUGARDIN laboureur à Seclin, 6c 40v de terre en deux pièces à Seclin.

2 E 3 / 5576 acte 2 du 25/01/1672

Jean DE COURTRAY laboureur à Seclin baille à Amand DESBUISSONS laboureur à Attiches, 4c de labour à Attiches.

2 E 3 / 5576 acte 3 du 05/03/1672

Messieurs André DE BAY doyen et François César DE BERTY chantre, prêtres, chanoines de St Piat de Seclin, proviseurs de la maison des choraux baillent à Jean DE COURTRAY laboureur et brasseur à Seclin, un jardin sur 2c.

2 E 3 / 5576 acte 4 du 07/03/1672

Jean DAVRIL fils de feu François, laboureur à Avelin baille à Nicolas LEMOISNE laboureur à Ennetières, paroisse d'avelin, 4c 3q en deux pièces à Ennetières.

2 E 3 / 5576 acte 5 du 10/03/1672

Messieurs André DE BAY doyen et François César DE BERTY chantre, prêtres, chanoines de St Piat de Seclin, proviseurs de la maison des choraux baillent à Jean DUGARDIN fils de feu Antoine, laboureur à Wattiesart, paroisse de Seclin, 8c de labour audit Wattiesart.

2 E 3 / 5576 acte 6 du 03/06/1672

Comme Messieurs les doyen et chapitre St Piat à Seclin, les prélats de Phalempin, de St Martin en Tournai et le chapelain de l'hôtellerie en la collégiale St Piat se sont accordés avec André MORTREUL, maçon, pour **rétablir le chœur de l'église de Carnin** en longueur de 17 pieds 1/2, 19 à 20 pieds de largeur par dehors avec un pignon de deux briques 1/2 d'épaisseur jusqu'aux plattes, et le surplus de brique et demie avec deux jambes à chaque bout, et ce de la même hauteur que ledit chœur était avant qu'il fut brûlé et ont consenti à ce que **les Sg, bailli, gens de loi et manants de Carnin peuvent agrandir ledit chœur comme il le trouveront convenir à condition que ce soit à leurs frais et en donnant acte de non préjudice aux dits premiers nommés au cas qu'il arriverait (à Dieu ne plaise) que le chœur soit à nouveau brûlé ou ruiné, ne les chargeant que de reconstruire comme avant ledit incendie.** Le maçon ayant été payé en conséquence pour les comparants. Maître Sébastien BOISTEL prêtre, pasteur, Nicolas BRISELANCE bailli, Jean DESTIEUX, Pierre THERY hommes de fiefs ont accepté. Le 13 juin 1672 André MORTREUL et Charles DE FRANCE, juges rentiers de la Srie de Carnin en leur nom privé et nom de la communauté ont ratifié l'accord.

2 E 3 / 5576 acte 7 du 21/06/1672

Adrien MOLLET laboureur à Seclin baille à Pierre VANDESCELDE manouvrier à Seclin un lieu manoir sur 2c 1/2 à Seclin en l'âtre Carmentoise.

2 E 3 / 5576 acte 8 du 27/06/1672

Nicolas BAUDUIN fils de feu Guillaume de Wattignies, assisté de Mathieu BAUDUIN son frère et de Jean LHERMITTE son beau-frère d'une part, Michelle DANCOISNE fille de feu Nicolas, assistée de Roger DANCOISNE et Antoine DUROT ses oncles d'autre part. Contrat de mariage. Ils ne précisent pas leurs dots.

2 E 3 / 5576 acte 9 du 18/07/1672

Philippe MORTELECQUE laboureur à Annœullin baille à Pierre CARPENTIER, laboureur à Seclin, 2c 1/2 à Martinsart.

2 E 3 / 5576 acte 10 du 14/07/1672

Jacques et Catherine FAVIERE frère et soeur de Martinsart, paroisse de Seclin font donation entre vifs mutuelle de tous leurs biens.

2 E 3 / 5576 acte 11 du 20/07/1672

Marie MULLIER veuve de Valentin CARPENTIER vivant marchand à **Haubourdin** baille à Jacques et Jean LOHIER père et fils, laboureurs au Plouich, un lieu manoir sur 28c

au Plouich. Témoin Romuald LOHIER garde des bois de Vendôme.

2 E 3 / 5576 acte 12 du 29/08/1672

(Rayé : Piat CASTILLON laboureur) Monsieur maître Charles CASTILLON pasteur de Seclin baille à (Rayé : Michel) Sébastien VERDIERE (Rayé : fils à marier) et Anne DUGARDIN sa femme d'Allennes qui reconnu (ajout au-dessus : -rent), 4c 1/2 de labeur en deux pièces à Allennes. (Rayé : témoins Guillaume VERDIERE laboureur à Allennes et Nicolas LEMOISNE laboureur à Ennetières paroisse d'Avelin le 18 février 1664) [Il doit s'agir d'un bail de 1664 entre les parties rayées, réactualisé en 1672].

2 E 3 / 5576 acte 13 du 30/09/1672

Dominique FOUCQUE fils de Vincent de Seclin, assisté de son père d'une part, Françoise DELATTRE fille de Jean et de Catherine DURIEZ de Seclin, assistée de ses père et mère d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 6 havots de blé mesure de Seclin, son père lui donne en avant-bail 4c de terre à Wattiesart et ses vêtements de noces. Elle apporte 100£ à payer en trois fois, une paillasse, deux paires de linceuls et ses vêtements de noces. Témoins Maximilien DUBART et Thomas LEFEBVRE jeunes hommes à marier à Seclin.

2 E 3 / 5576 acte 14 du 31/10/1672

Noble homme Jean Philippe DE LOVERVAL écuyer, Sr de Bachelin etc. et Guillaume FOUON dit de Montronville en action de Demoiselle Jeanne Marguerite DE LOVERVAL sa femme de Cambrai après lecture d'un contrat entre noble homme Jean Bauduin DE POUCCQUES écuyer, Sr du Puich comme exécuteur testamentaire de feu noble homme Florent DE POUCCQUES et tuteur de Demoiselle Florence DE POUCCQUES sa fille d'une part, et les dits FOULON et sa femme d'autre part devant P. CANONNE, notaire, le ratifient. Au lieu des 15fl de rente annuelle sur 6 mencaudées à Marly mentionnés dans ledit contrat, lesdits DE LOUVERVAL et Demoiselle Marie Elisabeth DE LOUVERVAL leur soeur et cohéritiers auront le fond des dites 6 mencaudées, ce que ledit Sr du Puich accepte.

2 E 3 / 5576 acte 15 du 04/11/1672

Maître Nicolas BARBERIE prêtre et chapelain d'Ennevelin baille à Léonard DE TOURMIGNIES laboureur à Seclin, 8c de labeur au Paradis à Seclin.

2 E 3 / 5576 acte 16 du 08/11/1672

Jacques et Jean RICQUILLART père et fils, laboureurs à Blandain baillent à Pierre WAUCQUIER laboureur à Seclin, 4c de labeur à Seclin au Paradis. Puis à Basile DURIEZ laboureur à Seclin de 2c 2q 1/2 au dîmage des Mouchonnières. Puis à Jean DU THILLEUL laboureur à Seclin de 7c.

2 E 3 / 5576 acte 17 du 10/11/1672

Priserie d'une grange au lieu manoir de Demoiselle Anne DUGARDIN veuve d'André BATAILE à Arras et à ses enfants pour la moitié et Jacques DUBOIS laboureur à Seclin pour l'autre moitié à la requête des dits Demoiselle et DUBOIS par Paul HACCOUT, Regnaud WATTRELOS, charpentiers, Robert HAVET couvreur d'étain à Seclin.

2 E 3 / 5576 acte 18 du 11/12/1672

Monsieur Arnould THERY grand bailli et receveur général de la baronnie de Warcoing et Antreulle baille à Martin WAUCQUIER laboureur à Antreulle, 2c 21v de labeur à Antreulle **partie du gros du fief dudit Antreulle**. Témoin Lambert DEFFONTAINES lieutenant d'Antreulle.

2 E 3 / 5576 acte 19 du 04/01/1672

François DELERUE laboureur à Orchies nomme procureur spécial Jean DELERUE son frère, laboureur à Chemy pour s'accorder avec Antoine FLANCQUEL receveur d'Orchies à propos de marchandises.

2 E 3 / 5576 acte 20 du 25/01/1672

Jean DELEFOSSE, Antoine BRISELANCE époux de Françoise DELEFOSSE et Louis BRISELANCE veuf de Jeanne DELEFOSSE tous de Gondécourt, lesdits DELEFOSSE enfants et héritiers de Melchior DELEFOSSE reconnaissent devoir à Pierre Jacques DURIEZ receveur de maître Pierre LEMAHIEU vivant chanoine de l'une de des prébendes de Salve fondés en la collégiale St Piat de Seclin qui fut héritier mobilière de Monsieur Antoine LEMAHIEU son frère vivant chanoine de l'autre prébende de Salve et comme receveur de Monsieur COLLART chanoine moderne de l'une des dites prébendes, savoir lesdits Jean DELEFOSSE et Antoine BRISELANCE la somme de 23£ 15s et ledit Louis pareille somme pour la rente de 6 rasières de blé et 7 rasières d'avoine de rente seigneuriale souaste dues aux dites prébendes à cause de 3c de labeur à Gondécourt chargés à l'avesture de 2 rasières de grains échues depuis 1658 avec modération à cause des guerres et 9£ 7 gros 9d que doivent lesdits Jean DELEFOSSE et Antoine BRISELANCE à cause de 2c pour 7 années de rentes seigneuriales compris le relief par le trépas dudit Melchior à payer en deux fois.

2 E 3 / 5576 acte 21 du 08/02/1672

Messieurs François César DE BERTY chantre et Nicolas DESCAMPS chanoines députés par Messieurs les doyen et chapitre de la collégiale St Piat à Seclin cèdent à maître Jean POUTRAIN prêtre, chapelain pensionnaire de la chapelle St Nicolas fondée en ladite collégiale, les fruits et profits à eux dévolus par la mort de maître Jean GHESQUIERE vivant chapelain propriétaire de ladite chapelle à cause de la dépouille dernière 1671 à condition de les décharger des messes, rentes seigneuriales et autres charges dues par ladite chapelle et de s'accorder avec les exécuteurs testamentaires et héritiers dudit GHESQUIERE.

2 E 3 / 5576 acte 22 du 02/02/1672

Messieurs François César DE BERTY chantre et Nicolas DESCAMPS chanoines députés par Messieurs les doyen et chapitre de la collégiale St Piat à Seclin vendent 187£ 10s à Pierre Jacques DURIEZ lieutenant du dit chapitre, six années d'une lettre de rente héritière au rachat de 500£ obligeant Jacques COCHET au profit de Bernard DE BOULOGNE jusqu'au 5 février 1671 devant les hommes de fiefs des six francs prébendés de ladite collégiale reconnue à la Gouvernance par Nicolas ISERBIS le 7 février 1619 et le 30 mai 1623 par ledit Nicolas ISERBY, Jacqueline COCHET sa femme et Charles COCHET, lesdits COCHET enfants et héritiers de feu François ISERBY qui fut fils et héritier dudit Jacques et depuis le 26 août 1671 reconnue exécutoire à l'encontre de maître Grégoire ISERBY prêtre, chapelain de ladite collégiale comme fils et héritier dudit Nicolas.

2 E 3 / 5576 acte 23 du ../03/1672

Nicolas THIBAUT maître maréchal à Seclin cède à Monsieur Nicolas DESCAMPS prêtre, chanoine de St Piat à Seclin, deux portions de chêne qu'il a le 19 et 21 de ce présent mois de mars 1672 acheté de la vente de bois faite par Monsieur DU FAY dans sa Srie du Bois pour 90£.

2 E 3 / 5576 acte 24 du 21/04/1672

Julien BERNARD fils de feu Antoine, laboureur à Martinsart, paroisse de Seclin, reconnaît devoir à Martin CORNILLON laboureur et hôte à Bois Grenier 72£ restant de 144£ à cause de la vente d'une cavaille (cheval) de poil gris avec son laytreau qu'il lui a fait à payer en août 1672. Témoin Jean CORNILLON laboureur à Martinsart.

2 E 3 / 5576 acte 25 du 09/05/1672

Antoine BEAUREPAIRE laboureur à Allennes reconnaît devoir à Thomas DUHOT laboureur à Allennes, 84£ à cause de prêt à rendre à Noël.

2 E 3 / 5576 acte 26 du 01/08/1672

Jean BATAILLE bourgeois de Lille vend des avestures de blé et autres grains à Templemars et Seclin au plus offrant à Quentin CORNILLON, Jacques DUVINAGE, Laurent BATAILLE et Bauduin CABY.

2 E 3 / 5576 acte 27 du 26/08/1672

Messieurs Lambert et Léopold DE DECKER tous deux chanoine de la collégiale St Piat de Seclin et Pierre Jacques DURIEZ tous neveux et héritiers de feu Demoiselle Advicte CORNET de Seclin qui a fait donation à l'offices des chapelains de ladite collégiale pour faire célébrer six messes annuelles les jours de ses premier et second obits à perpétuité pour l'âme de feu Monsieur maître Antoine GRAU vivant chanoine de Seclin, son oncle faisant 4£ 16s par an et pour l'âme de ladite Advicte un obit le jour de son trépas pour 7£ 14s à perpétuité pour quoi elle cède avec l'accord de maître Charles LE MICHEL, maître Antoine CHUFFART, maîtres Alexandre BUISINE, maître André DURIEZ, maître Guillaume LEDOUX prêtres, chapelains, une lettre de

rente héritière du 5 octobre 1611 obligeant Martin FLINOIS d'Attiches et Françoise DUBOSQUEL sa femme pour 100fl au profit dudit Sr GRAU reconnue exécutoire le 28 mai 1663 par Pierre LOHIER (?) et Jeanne FLINOIS sa femme, fille des dits Martin et sa femme, à prendre depuis septembre 1671. Ledit Lambert DE DECKER et Quentin CORNILLON exécuteurs testamentaires de feu Monsieur Pierre MAHIEU vivant prêtre, chanoine de St Piat ont cédé audit office une autre lettre de rente héritière du 17 juin 1670 obligeant Gilles DHENNIN et Jeanne JACQUART sa femme au profit dudit MAHIEU pour 150£ pour le repos de son âme et celle de son frère Antoine MAHIEU depuis le 17 juin 1672.

2 E 3 / 5576 acte 28 du 02/11/1672

Noble et illustre dame Bonne DE ROISIN veuve de messire Robert DE VARENNES vivant chevalier, Sr de Beaumanoir, Bois Grenier etc. nomme procureur spécial Jacques CHARTON écuyer, Sr de la Goye etc. demeurant au château de Rullecourt pour aller au Conseil Souverain à Mons contre le comte DE SAINTE ALDEGONDE pour le cours et arrérage de deux lettres de rentes héritières de 300fl annuels et taxation des dépenses engendrées à ce sujet.

2 E 3 / 5576 acte 29 du 06/02/1672

De la part du magistrat de Seclin représentant la communauté, les révérends prélats et religieux de l'abbaye de **Loos** et les bailli et manants d'Houplin on met en vente aux enchères plusieurs monstres et portion de bois montant : peupliers et blancs bois à différentes personnes.

2 E 3 / 5577

2 E 3 / 5577 acte 1 du 06/08/1673

Gilbert ROSE laboureur à Gondécourt reconnaît devoir à Messieurs les doyens et chapitre de la collégiale St Piat à Seclin, 25£ 5s pour 9 années de rentes seigneuriales à cause de 2c 1/2 à Gondécourt avec modération de la moitié de l'an 1667 à cause des guerres et 4£ pour les plaintes et saisine à payer en trois fois jusqu'en 1675.

2 E 3 / 5577 acte 2 du 10/01/1673

François MARCHAND laboureur et hôte à Camphin comme procureur spécial de Françoise LEBORGNE sa mère, veuve de Thomas MARCHAND par acte devant Philippe SION, notaire, le 19 août 1672 a promis de payer Messieurs les doyens et chapitre St Piat à Seclin 61£ 4s 6d pour la revente de 9 rasières un havot deux quarels de blé et 6 rasières 3h d'avoine de rente seigneuriale soastez à cause de 3c de labour pris en 12c contre Mathias BERNARD, François PLANCQUE à cause de sa femme, Nicolas GRARD et les enfants Jacques COCHET à Chemy, modération faite de trois années de guerre à payer en trois fois jusqu'en 1675.

2 E 3 / 5577 acte 3 du 26/07/1673

Laurent BRIET laboureur à Fretin reconnaît devoir à Messieurs du chapitre St Piat de Seclin, 31£ 6d de reste de 6 années de rentes seigneuriales à cause de 4c à Fretin occupés des Pères Jésuites d'Armentières avec modération de la moitié de l'an 1667 à cause des guerres à payer en deux fois.

2 E 3 / 5577 acte 4 du 25/03/1673

Thomas BERNARD ministre de la charité des pauvres d'Herrin avec l'accord du pasteur, lieutenant et hommes de fiefs d'Herrin, baille à Jean GRARD, charpentier à Gondécourt, 5c de labeur à Gondécourt comme dernier enchérisseur. Même bail à Jean DESBIENS laboureur à Herrin pour 3c de labeur à Herrin. Même bail à Vaast PETIT, laboureur à Herrin de 2c à Herrin. Même bail à Philippe DUTHILLEUL laboureur à Herrin de 5c. A Jean DELECOURT marguillier de l'église d'Herrin, Charles DELAHAYE laboureur à Herrin de 2c de labeur. A Catherine DELEVALLEE veuve de Martin DELAHAYE d'Herrin 2c à Herrin.

2 E 3 / 5577 acte 5 du 10/01/1673

Philippe DALLENNES fils de feu Thomas, laboureur à Martinsart paroisse de Seclin, assisté de Jean BAUVIN son beau-père, Pierre BAUVIN son demi-frère et de Nicolas DESRUCQUE son beau-frère par alliance d'une part, Marie CHAVATTE fille de feu François et de vivante Marie LAMBLIN de Seclin, assisté de sa mère, Antoine CHAVATTE son frère et Jacques SOUVERAIN mayeur de Seclin, son ami d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte l'avesture de blé sur 2c à Templemars que sa mère occupe de maître Pierre BECQUART pour l'août 1673 et ses vêtements de noces.

2 E 3 / 5577 acte 6 du 10/01/1673

Antoine POUTRAIN et Denis DUPONT laboureurs en la paroisse de Seclin échangent des terres labourables, savoir 3c 1/2 à Wattiesart contre 8c de labeur audit lieu. Témoin Claude DUGARDIN clerc en pratique.

2 E 3 / 5577 acte 7 du 11/01/1673

Maître Guillaume LEDOUX prêtre et second vicair de la collégiale St Piat de Seclin baille à Sainte ISERBY veuve de Jean POUTRAIN et Piat POUTRAIN son fils de Seclin, de terres dont l'une des portions de la chapelle St Marie en ladite église annexée à ladite vicairie, sicomme 7c pris en 14c au Paradis, 9c en 18c à l'Orival, 7c 1/2 en 15c à l'Orival et 7c en 14c à Luyot.

2 E 3 / 5577 acte 8 du 20/01/1673

Antoine DELEVALLEE laboureur et Marie DELEVALLEE veuve de Simon CLERCQ de Wattiesart, enfants et héritiers de feu Antoine vendent aux enchères à Pierre Jacques DURIEZ lieutenant de Messieurs du chapitre St Piat de Seclin, 2c où il y avait un lieu manoir à présent en labeur à Wattiesart et 2c de labeur avec une cingle audit lieu.

2 E 3 / 5577 acte 9 du 23/01/1673

Jean BRASME laboureur à Houplin et Noël Marc DESMASIERES laboureur et bailli de Noyelles reconnaissent devoir à Monsieur Jacques VANDERBECKEN Sr du fief et Srie de Cappes etc. 72£ 10s pour le premier et 86£ 5s pour le second à cause de 3/4 de 6 années de rentes seigneuriales à cause de 2b 13c 1/2 en plusieurs pièces à Avelin à eux à cause de leurs femmes et à Thomas BRASME leur beau-frère avec modération de la moitié de 1668 à cause des guerres et 3/4 du relief par le trépas de Françoise FAVIERE leur belle-mère en 1663, le dernier quart étant à la charge dudit Thomas? A payer en 5 fois.

2 E 3 / 5577 acte 10 du 27/01/1673

Jean DUGARDIN échevin de Seclin baille à Antoine DUGARDIN fils de feu Gilles, laboureur à Seclin, un lieu manoir avec fournil, sauf la grange sur 1c rue du Wez à Seclin.

2 E 3 / 5577 acte 11 du 30/01/1673

Lambert PLANCQUE laboureur à Tourmignies reconnaît avoir reçu certaines sommes d'Adrien et Marie PLANCQUES de Wattignies ses frère et soeur à qui il cède sa part dans un lieu manoir sur 4c à Barghes paroisse de Wattignies audit Adrien et sa part en 22c de labeur en plusieurs pièces à Wattignies à ladite Marie à lui succédés par le trépas de Lambert PLANCQUE et Catherine BASSECOURT ses père et mère.

2 E 3 / 5577 acte 12 du 08/02/1673

Louis BENTIN laboureur à Lille (Rayé : et Antoinette LEMESRE sa femme) reconnaît devoir à Messieurs du chapitre St Piat de Seclin, 141£ 11s pour 5 années de rentes seigneuriales de 4b de labeur à Wazemmes qu'il occupe des héritiers de Monsieur DE CUIGHEM avec modération de 1667 à cause des guerres à payer en deux fois. Le même à Pierre Jacques DURIEZ receveur de la prévôté de Seclin et des prébendes de Messieurs Pierre LEMAHIEU et Jacques RIEULLIN vivant chanoines de Seclin, 74£ 10s pour 3 années de rentes seigneuriales de 3b 11c 2v à Thumesnil à ladite Prévôté et aux dites prébendes.

2 E 3 / 5577 acte 13 du 20/02/1673

Messieurs André DE BAY prêtre, doyen et chanoine et Léopold DECKE chanoine de l'église collégiale St Piat de Seclin, députés de Messieurs du chapitre d'une part, Antoine HEDDEBAUT laboureur et hôte à Mérignies d'autre part. Etant en procès au Souverain Bailliage de Lille pour rente foncière. S'accordent. Le second reconnaît les 4c de pré, chargés annuellement vers l'office des obits d'une rasière d'avoine de rente foncière et payera 48£ pour les années antérieures jusqu'en 1672, modération faite à cause des guerres, à payer en 4 fois.

2 E 3 / 5577 acte 14 du 23/03/1673

Maître Jean BOULANGER (BOULLENGIER) prêtre, chapelain de la chapelle St Michel en la collégiale St Piat de Seclin, baille à Nicolas THIBAUT, maréchal à Seclin 6c de labeur au Paradis à Seclin.

2 E 3 / 5577 acte 15 du 05/04/1673

Nicolas DE FAUCOMPRET fils de feu Guillaume, manouvrier à Allennes, assisté de Guillaume VICART (WICART) laboureur et brasseur à Provin son beau-frère d'une part, Jean BRASSART laboureur à Allennes d'autre part. Pour éviter procès s'accordent à raison de **la blessure infligée** à Guillaume FAUCOMPRET fils dudit Nicolas par ledit BRASSART le 3 avril 1673. Le second donnera au premier 3 rasières de blé mesure d'Allennes en deux fois d'ici la St Rémy et charriera avec ses chevaux et chariot 6 rasières de maulles du marais d'Allennes au logis dudit FAUCOMPRET, 2 poules en plumes durant la guérison dudit Guillaume et payer le salaire du chirurgien, moyennant quoi le premier le décharge de toutes prétentions. Si ledit Guillaume meurt ledit BRASSART devra faire célébrer une messe.

2 E 3 / 5577 acte 16 du 17/04/1673

Maître Alexandre BUISINE et maître Guillaume LEDOUX prêtres, chapelains et grands vicaires de la collégiale St Piat à Seclin, baillent à Jacques FAVIERE laboureur à Martinsart, 4c 1/2 de labeur appartenant à leurs vicairies à Martinsart. Témoin Pierre FAVIERE laboureur à Martinsart.

2 E 3 / 5577 acte 17 du 14/05/1673

Alexandrine BURBURE hôtesse à Seclin considérant la fragilité de la nature humaine et qu'il n'est rien de plus certain que la mort et incertain que l'heure d'icelle, craignant que la mort la surprenne dépourvue d'ordonnance testamentaire pour le salut de son âme, elle teste. Sépulture en l'église de Seclin, avec ce jour là le plus de messes possibles et jours suivants jusqu'à 50 à 8 patards chacune, un service solennel avec 10 patards à chacun des pauvres qui auront assisté à son enterrement et aux plus nécessiteux et chargés d'enfants 1 patard jusqu'à 100£. 100 messes par les révérends Capucins et autant par les Récollets à 8 patards chacune. Au vénérable Sacrement 12£, 400£ à la bourse commune des pauvres de Lille. Aux enfants de Druon ROHART, maréchal à Carvin et Marie Marguerite DESGARDINS sa fille et beau-fils une lettre de rente héritière de 600£ en laquelle les dits conjoints sont obligés. A Ghislain LEROY son fils 1400£ que lui doit Mathias LEROY, lieutenant de Guvin (?). Nomme Jacques SOUVERAIN, mayeur de Seclin et François Michel DESGARDINS son fils comme exécuteurs testamentaires.

2 E 3 / 5577 acte 18 du 09/06/1673

Anne LEFEBVRE veuve d'Henri PIPENBEUSE d'une part, Nicolas MENGIER, Jean BOUTRY et Charles CRESTAL en action de Catherine, Chrétienne et Marie PIPENBEUSE leurs femmes, filles dudit Henri et de Jeanne

FAUCOMPRET sa première femme, tous de Seclin d'autre part. S'accorde sur le droit de viager de ladite LEFEBVRE. Moyennant 312£ qu'ils lui payeront en trois fois jusqu'en 1675, le paiement des obsèques et funérailles et des dettes, elle renonce à ses droits sur un lieu manoir rue Carmentoise à Seclin, 3c, 2c 1/2q et 1c 1/2q avec les avestures à Seclin au profit des seconds, à une vache de poil gris et tous les meubles et dettes actives de la maison mortuaire en conformité du livre mémorial à l'exception d'un lit, une paire de linuels, parchevet, oreiller et une couverture, un petit chaudron, un pot de fer, une crimile, une méchine de fer, deux chayers, le blé dans un coffre, un coffre apporté par elle en mariage, un bemoir, quelques assiettes de bois, deux plats de terre et tellette.

2 E 3 / 5577 acte 19 du 26/06/1673

Catherine FAUVEL veuve de Philippe FEUBERT d'Avelin vend à Pierre Robert LAMBLIN et Jean FAUVEL laboureurs à Avelin ses frère et beau-frère, le tiers de 8c 2q 18v et 3/4v à l'encontre des acheteurs avec fournil, porte, petite grangette au hameau du Crocquet à Avelin.

2 E 3 / 5577 acte 20 du 28/06/1673

Anne DURIEZ femme de Pierre DURIEZ laboureur et marchand de vaches à Seclin, ratifie le contrat de mariage entre Pierre DURIEZ son fils et Jeanne POLHAYE fille de feu Léonard et de vivant Marie MASNE de Roclencourt devant notaires royaux d'Artois en juin 1673.

2 E 3 / 5577 acte 21 du 04/07/1673

Charles POLLET laboureur à Thumeries, fils et héritier de Nicolas POLLET et de Marie DUQUESNE, vend à Jacques DELANNOY laboureur à Wahagnies, 3c de labeur à Thumeries tenant au champ des trépassés moyennant 108£, un don à la femme du vendeur, aux pauvres et une messe pour les trépassés.

2 E 3 / 5577 acte 22 du 04/07/1673

André DESGARDINS cordonnier à Lille et Alexandrine BURBURE sa femme, hôtesse à Seclin donnent à François Michel DESGARDINS et Marie Marguerite DESGARDINS femme de Druon ROHART, et Ghislain LEROY leurs (sic) enfants, à François Michel et Marie Marguerite la moitié la taverne du Dauphin devant l'église de Seclin que ladite BURBURE a acheté seule des héritiers de Monsieur le chanoine RIEULIN, et l'autre moitié à François Michel, Marie Marguerite DESGARDINS et Ghislain LEROY ses enfants. Ses biens meubles, avestures, dettes actives à prendre à sa mort par ses trois enfants après paiement de 1000£ audit Ghislain pour son port de mariage à l'encontre des autres qui sont déjà mariés, à charge de payer chacun un tiers des dettes à prendre après la mort de leur père et mère (sic). Ledit Ghislain ne pourra vendre ni aliéner sa part du lieu manoir avant son mariage ou prise d'état honorable. Elle ratifie le testament salulaire par elle fait devant le présent notaire le 4 mai 1673. Au lieu des 400£ données aux

pauvres de Lille ils auront 600£ à la réserve de 1400£ légalés audit Ghislain qui seront répartis comme dessus.

2 E 3 / 5577 acte 23 du 01/07/1673

Monsieur André DE BAY prêtre, doyen et chanoine de St Piat à Seclin au nom de Philippe Jacques VANDERBEKE Sg du fief et **Srie de Cappes**, conseiller et lieutenant civil de la ville de Gand, baille à Nicolas FAUVEL bailli de Tourmignies, 1b de labour qui est gros **dudit fief à Avelin**.

2 E 3 / 5577 acte 24 du 10/07/1673

Nicolas MENGIER laboureur et Catherine PIPENBEUSE sa femme, Jean BOUTRY serrurier et Chrétienne PIPENBEUSE sa femme, Charles CRESTAL laboureur et Marie PIPENBEUSE sa femme de Seclin filles et héritières de feu Henri PIPENBEUSE et de feu Jeanne FAUCOMPRET. Partage de la succession de leurs parents. A Catherine la moitié d'un lieu manoir venant de ladite FAUCOMPRET, ses frère, soeur et cohéritiers et auparavant de Jean DE FAUCOMPRET et Isabeau VERDEBOUT leurs père et mère à Seclin rue Carmentoise à l'encontre de ladite Chrétienne, la moitié d'un cent 1/2q de labour à Seclin à Mouchonniers. A Chrétienne l'autre moitié du lieu manoir avec les arbres à condition que s'ils veulent y construire une maison ils pourront l'ammacquer contre le mur de l'autre moitié, 3c de labour à Wattiesart. A Marie l'autre moitié du cent 1/2q, 9q de labour au dîmage de la Mouchonniers et 9q à Wattiesart tenant à Michel DURIEZ à cause de Marie FAUCOMPRET sa femme. Quand aux dettes de la maison mortuaire dudit Henri, ensemble d'Anne LEFEBVRE suite à l'accord avec elle devant le présent notaire le 9 juin 1673, ils payeront 5£ que BOUTRY et MENGIER payeront auxdits CRESTAL.

2 E 3 / 5577 acte 25 du 17/08/1673

Maître Pierre MOREL chapelain de la collégiale St Piat à Seclin, Jacques MOREL maître cuvelier à Seclin pour eux et forts de Théophile LEFEL maître batelier à Lille et Jeanne MOREL sa femme, leur soeur, et Jacques MOREL fils d'Adrien, maître cuvelier à Seclin pour lui et comme frère et héritier de Denis MOREL comme ayant droit de Marie Marguerite MOREL sa soeur, lesdits MOREL frères, soeur, neveux et nièce et héritiers de feu Martin MOREL et de feu Jeanne DEWILDE, cèdent aux enchères à Pierre BAUVIN fils de Charles, hôte à Houplin, un lieu manoir sur 9c 1q à Seclin.

2 E 3 / 5577 acte 26 du 11/10/1673

Alexandrine BURBURE, hôtesse à Seclin déclare que par sa disposition par elle faite à ses trois enfants devant le présent notaire le 4 juillet 1673 elle a ordonné que ses biens meubles iront par égale portion à ses enfants après payement de ses dettes, dons et autres charges. Comme depuis elle a fait bonne provision de foin et bois et pour éviter les frais d'en faire la vente si elle mourait avant qu'ils soient vendus, brûlés ou consommés, elle ordonne que le foin, bois et couches qu'elle a faite faire

où elle demeure, une garde-robe avec les perches de cheveilles iront à François Michel DESGARDINS son fils ou à Marie Marguerite DESGARDINS sa fille, femme de Druon ROHART au choix de l'un ou l'autre à l'exclusion de Ghislain LEROY aussi son fils, à charge de payer 600fl en trois fois dont 200fl seront utilisés pour la réparation des étables au lieu manoir par elle acquis et depuis donné à ses dits enfants sur la part desdits François Michel et Marie Marguerite à l'exclusion dudit LEROY. Ledit LEROY sera payé par ses frère et soeur du tiers de 200fl pour égaliser sa part et le surplus de 400fl sera répartis entre ses trois enfants.

2 E 3 / 5577 acte 27 du 01/12/1673

Maître Gilles ISERBY prêtre, chapelain de St Piat à Seclin baille à Gréfoiee (Geoffroy ?) LENGART laboureur à Seclin, 4c de labour en deux pièces à Seclin.

2 E 3 / 5577 acte 28 du 16/01/1673

Monsieur maître Charles CASTILLON prêtre, pasteur de Seclin nomme procureur spécial Pierre LANSART, laboureur à Emmerin pour recevoir 478fl 4 patards que lui doit Philippe BENDART laboureur à Emmerin pour avoir payé pareille somme à Thomas DELEFOSSE, sayeteur à Lille pour avoir acquis en action du Sieur MARCQUANT, marchand à Lille et lui pour avoir déchargé ledit BENDART d'icelle somme à Monsieur de prélat de St Eloi à compte des censes et rendage et 50fl prêtés que ledit BENDART doit pour l'occupation des biens dudit prélat.

2 E 3 / 5577 acte 29 du 03/01/1673

Messieurs François César DE BERTY prêtre, chantre et chanoine de St Piat à Seclin âgé de 62 ans et de résidence de 40 ans, et Augustin CARPENTIER prêtre, chanoine dudit lieu, âgé de 55 ans et de résidence de 20 ans environ, affirment *in verbo sacertis mani pector apposita*, savoir ledit chantre que lorsqu'il a été choisi et élu en cette dignité, Monsieur Jacques VANDERBECKE alors doyen de la collégiale donna le premier son suffrage dans cette élection capitulaire. Ce qu'ils savent pour y avoir été présents.

2 E 3 / 5577 acte 30 du 24/01/1673

Alexandrine BURBURE hôtesse à Seclin nomme procureur spécial Ghislain LEROY son fils pour faire venir à celle ce que lui doivent Marc FREMAUT, grand charretier d'Arras, François CALLAUD naguère censier de Beausaire à Espinoy à cause de dépenses de bouche chez elle, argent prêté et cheval vendu et diriger l'exécution à sa charge par Jacques MOREL et consorts pour l'occupation du lieu manoir qu'elle fait de lui à propos des bâtiments et réparations qu'elle y a fait et rendage.

2 E 3 / 5577 acte 31 du 16/03/1673

Jean DELETESTE fils de feu Bauduin, laboureur à Ancoisne paroisse d'Houplin nomme procureur spécial (blanc) pour s'obliger avec Louis DELETESTE son fils et

Marie ISERBY sa femme en 1600£ de lettre de rente héritière devant le Souverain Bailliage de Lille au profit d'une ou plusieurs personnes.

2 E 3 / 5577 acte 32 du 21/03/1673

Jean ROHART fils de feu Gaspard, gorlier et hôte à Seclin reconnaît devoir à Martin DUBRICOURT, laboureur à Seclin, 54£ pour la vente de 13 rasières 2 havots de soucrion en février dernier et 2£ pour la plainte et saisine pour en avoir payement. A payer en deux fois.

2 E 3 / 5577 acte 33 du 20/05/1673

De la part de Ferdinand PREVOST écuyer pour lui et fort de François IMBERT écuyer, Sr de Warengnien comme administrateurs des enfants d'Adrien WARLOP vivant écuyer, Sr de Byhamel et de Demoiselle Barbe LE PREVOST sa femme et des héritiers de Demoiselle Anne POUILLE, vente aux enchères de fourrage sec tant blé que soucrion qu'avoine dans leur grange au hameau de Martinsart à Seclin.

2 E 3 / 5577 acte 34 du 13/05/1673

Jean Bauduin DE POUQUES écuyer, Sr du Puich, grand forestier des bois de Vendômes, bailli de la ville de Seclin y résident et Demoiselle Nicole Françoise DE BAUFREMEZ sa compagne nomment procureur spécial Laurent DE POUQUES écuyer, leur fils pour vendre et aliéner leurs biens au quartier de Gravelines et environs et s'en déshériter. Témoin Jean DE PIENNE serviteur domestique du comparant.

2 E 3 / 5577 acte 35 du 06/07/1673

Antoine DELERUIELLE natif de **Loos** âgé de 75 ans, Pierre DESROUSSEAU fils de feu Pierre, laboureur âgé de 58 ans et de résidence à Loos de 30 ans, Pierre LENGART fils de Betreumieux, laboureur âgé de 55 ans de résidence de 24 ans, Jean BECQUART fils de feu Jean, laboureur âgé de 50 ans et de résidence de 11 ans, Pierre CARDON fils de feu Jean, laboureur et hôte âgé de 49 ans et de résidence 27 à 28 ans, Nicolas DESRUYELLE fils dudit Antoine, laboureur âgé de 38 ans affirme que les doyen et chapitre de St Piat de Seclin ont fait mettre un passé pour prier le Créateur dans le chœur de l'église de Loos près du balus de l'autel et au-delà de celui de Monsieur du Molin, il y a 12 à 13 ans sur lequel passé les chanoines députés dudit chapitre y ont prendre séance **les jours de la dédicace de Loos** pendant la messe paroissiale, excepté en 1667 à cause des guerres et jusqu'à la dédicace 1672. Ont vu lesdits députés aller le premier (sic) baiser la platine et recevoir l'eau bénite. Ont vu porter blanche verge par les baillis et lieutenants desdits Srs du chapitre et du Molin à la procession de la dédicace en signe de Srie, pendant lesdites verges, savoir celui de St Piat dans le chœur et celui dudit du Molin dans la nef. Allant celui de St Piat à droite et celui du Molin à gauche et lesdits députés devant et proche du vénérable (Corps du Christ) sans difficulté ni empêchement sauf en 1672 où ledit Nicolas DELERUIELLE a vu que **les deux fils dudit du dit Sr du**

Molin étaient pendant la messe mis à genoux sur le susdit balus d'où ils se sont avancés par dessus celui-ci pour baiser la platine devant lesdits Srs députés, et avec ledit Antoine son père vu les dits deux fils tenir leurs mains à ladite procession préalablement lesdits Srs députés troublant le pasteur avec le vénérable et donnant du scandale au peuple. Ledit du Molin a fait quitter (enlever) par Charles DELEPIERRE, charpentier à Loos, le passé desdits Srs du chapitre puis fait mettre contre la muraille où il est présentement et fait ériger un pupitre et passé au milieu du chœur assez proche dudit balus avec une chaire par derrière pour y prendre séance seul. Ledit Nicolas DESRUIELLE a servi de lieutenant dudit du Molin quelques années. Requis par ledit chapitre. Témoin Pierre BECQUART fils de Pierre de Loos.

2 E 3 / 5577 acte 36 du 11/07/1673

Robert DURIEZ fils de feu François, greffier à Seclin âgé de 59 ans ayant été lieutenant de Messieurs du chapitre St Piat de Seclin pendant 30 ans affirme qu'en sa dite qualité avec les échevins des dits Srs il a été aux processions es jours de **dédiassé à Loos portant avec les lieutenants et sergent de Monsieur du Molin blanches verges en signe de Srie**, prenant ladite verge dans le cour de l'église, allant à droite, et celui du Sr du Molin, allant à gauche, et prenant sa verge selon sa mémoire dans ledit chœur sauf qu'ils en ont té empêchés il y a quelques années à cause des guerres et jusqu'en 1670. Il y a de longues années le dit chapitre a fait poser pour prier Dieu dans ledit chœur à trois à quatre pieds proches du balus de l'autel, et devant celui du Sr du Molin, sur lequel passé il a vu mettre pour son sergent un tapis vert, puis les chanoines députés y prendre séance (s'asseoir) pendant la messe paroissiale, aller les premiers baiser la platine, et le prêtre célébrant leur donner les premiers l'eau bénite en qualité de Srs, et aller les dits députés aux processions suivant le Vénérable, devant lui et son compagnon sans contredis, difficultés ni empêchements. Requis par ledit chapitre.

2 E 3 / 5577 acte 37 du 15/07/1673

Messieurs les doyen et chapitre de la collégiale St Piat à Seclin, capitulairement assemblé nomment procureur général et spécial Olivier DE DAMPS procureur postulant à Lille pour aller au siège de la Gouvernance de Lille **contre le Sr du Molin au sujet du trouble commis par ses fils à la procession de la dédicace de Loos** au préjudice de leurs droits.

2 E 3 / 5577 acte 38 du 26/07/1673

Jean LEFEBVRE fils de feu Simon, laboureur à Ronchin pour s'acquitter de 36£ pour la vente d'une vache que lui a faite Marguerite LEFEBVRE sa tante il y a six mois à payer à Messieurs de St Amé en Douai à payer en trois fois, à bon compte des arriérages de rente seigneuriale que doivent 12c de terre aux dits Srs appartenant à ladite Marguerite à Fâches.

2 E 3 / 5577 acte 39 du 07/08/1673

En vertu de sentence obtenue par Jean François CARLIER et Martin DE SOILLE maréchal à Thumeries devant les échevins dudit lieu le 25 janvier 1673 à l'encontre de Maximilien CALLAU naguère censier de la Bavery à Thumeries et consentement par acte du 24 juillet 1673, on expose en vente aux enchères l'avesture de blé sur 2b à diverses personnes.

2 E 3 / 5577 acte 40 du 30/10/1673

Jean LAGACHE laboureur et Martin THIEFFRY coutureur à Seclin comme curateurs commis à l'hérédité jacente par le trépas de feu Florent LAGACHE vivant laboureur à Seclin nomment procureur général (blanc) WANSTIENWORT, procureur à Lille pour aller au Bailliage de Lille y reprendre les errements du procès entre ledit Florent contre les enfants de Laurent CORNILLE.

2 E 3 / 5577 acte 41 du 11/12/1673

Jean DELETESTE fils de feu Bauduin, laboureur âgé de 89 ans, Thomas LOGELEN fils de feu Jean (LOGELIN), âgé de 77 ans, Thomas DESRUCQUE fils de feu Laurent, laboureur âgé de 75 ans, Charles BAUVIN fils de feu Jérôme, couturier âgé de 73 ans, François HENNEBEMME fils de feu Bernard, laboureur âgé de 72 ans, Hubert DELAHAYE fils de feu Betreumieux, laboureur âgé de 70 ans, Jacques COLLETTE fils de feu Pasquier, âgé 82 ans, Etienne DESRUCQUE fils de feu Laurent, laboureur âgé de 69 ans, le tout environ et tous d'Houplin, affirment qu'ils ont toujours payé avec les autres habitants d'Houplin comme il le font encore aujourd'hui les vingtièmes à sa majesté par Messieurs les baillis représentant l'Etat des villes et châtellenie de Lille à l'avenant de 3s parisis du cent d'héritage et terres labourables soit amassé ou non depuis 30, 40, 50 ans et si longtemps qu'il n'est mémoire du contraire sans aucun contredit sauf depuis un an Thomas BRASME, censier de la Pouillerie à Houplin s'y est opposé avec procès devant les dits Srs. Ledit DELETESTE a été juge rentier ou homme de loi entrevu aux dites assiettes depuis 59 ans et les dits HENNEBELLE et DELAHAYE en la même qualité diverses fois. A la requête de Thomas DESMASIERES bailli d'Houplin pour lui et les habitants. Témoin Jean DELAHAYE fils d'Hubert, laboureur à Houplines.

2 E 3 / 5577 acte 42 du 20/12/1673

Maîtres Charles LE MICHEL, Frédéric BINAULT, Olivier WLEESCHAUWERE, Alexandre BUISINE (Rayé : Guillaume LEDOUX prêtres, Pierre PENNAVILLE diacre et Michel LE GHIS) prêtres et tous chapelains de la collégiale St Piat à Seclin affirment qu'ils ont été appelés de la part de Messieurs Charles CASTILLON pasteur et Gilles ISERBY leurs confrères au logis dudit pasteur et ailleurs pour signer quelque écrit qu'on leur a donné à entendre qui est une requête adressée à Messieurs les doyen et chapitre de Seclin et à l'évêque de Tournai (sauf ledit BINAULT qui dit que ce devait être à

Messieurs des Etats) **pour avoir à leur discrétion une quote part en la cave au vin de ladite collégiale**, ce qu'ils ont fait contre leur intention et nomment Olivier DE DAMPS, procureur postulant à Lille pour aller s'en dégager devant Messieurs des Etats. Ce fait Monsieur Nicolas DESCAMPS prêtre, chanoine à Seclin en son nom et au nom des doyen et chanoines a promis de les décharger des dépenses engendrées par ladite poursuite.

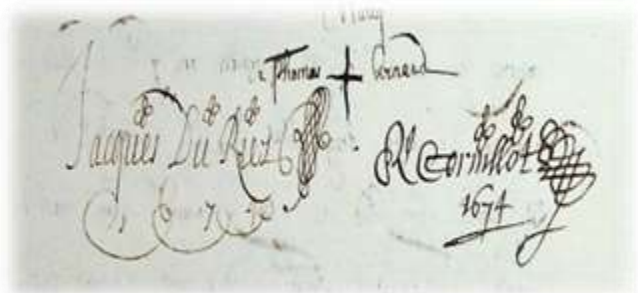
2 E 3 / 5578

2 E 3 / 5578 acte 1 du 23/01/1674

Cécile DENNEQUIN veuve d'Etienne HERNEQUEAU vivant meunier à Seclin et Laurent HERNEQUEAU son fils, laboureur à Seclin vendent à Nicolas THIBAUT, maître maréchal à Seclin, 6c de labeur à Seclin au dîmage de Lorival.

2 E 3 / 5578 acte 2 du 15/07/1674

Thomas BERNARD laboureur à Herrin reconnaît devoir à Pierre Jacques DURIEZ, receveur de Messieurs Henri DE MORTELLE et Charles DHAININ, chanoines de l'église collégiale St Piat à Seclin, 7E 15s 8d 2 parti pour 4 années de rente seigneuriale dues aux dits seigneurs à cause de 4c à Gondécourt qu'il occupe appartenant à Demoiselle LE BLANC et 30E 10s pour la revente à lui faite de 3 rasières 1 havot 3 quarels moins 1/7° de blé et autant d'avoine de rentes seigneuriales pour 2 années de rentes seigneuriales de 4/7° de 10c à Chemy qu'occupe Demoiselle Marie Anne GHIS veuve de Jacques Bostica REVEMARIE à payer à la St Rémy. Témoin Jacques DURIEZ clerc en pratique de Seclin



2 E 3 / 5578 acte 3 du 13/01/1674

Ferdinand LE PREVOST écuyer et François IMBERT écuyer, Sr de Warengnien demeurants à Lille, administrateurs des biens de Robert, Antoine et Marie Angélique WARLOP enfants de feu Adrien WARLOP vivant écuyer Sr de Bihamel et de Demoiselle Barbe LE PREVOST, baillent à Jean CORNILLIOT, laboureur à Martinsart, 1b de labeur en 10b à l'encontre de Demoiselle Jeanne POULLE en plusieurs parties.

2 E 3 / 5578 acte 4 du 13/01/1674

Ferdinand LE PREVOST écuyer et François IMBERT écuyer, Sr de Warenguien demeurants à Lille, administrateurs des biens de Robert, Antoine et Marie Angélique WARLOP enfants de feu Adrien WARLOP vivant écuyer Sr de Bihamel et de Demoiselle Barbe LE PREVOST, baillent à Michel DESMONS laboureur à Martinsart, 2c de jardin avec une grange, étable, carin et portion d'autre grange pris dans un lieu manoir à l'encontre de Demoiselle Jeanne POULLE à Martinsart.

2 E 3 / 5578 acte 5 du 18/01/1674

Marie DUGARDIN veuve de Melchior DUBREUCQ de Martinsart nomme procureur spécial Antoine LANCRIST, sergent du chapitre St Piat pour vendre un lieu manoir sur 2c à Martinsart et 5c de labour tenant à Antoine DUBREUCQ et encore 5c tenant à Louis DUGARDIN l'aîné. Témoins Jean CORNILLON laboureur à Martinsart et Jean HORNAIN fils de feu Jean, serviteur domestique dudit CORNILLON.

2 E 3 / 5578 acte 6 du 18/01/1674

Antoine LANCRIST sergent de la collégiale St Piat, procureur spécial de Marie DUGARDIN veuve de Melchior DUBREUCQ vend aux enchères à Antoine DUBREUCQ, laboureur à Martinsart 5c de labour.

2 E 3 / 5578 acte 7 du 18/01/1674

Antoine LANCRIST sergent de la collégiale St Piat, procureur spécial de Marie DUGARDIN veuve de Melchior DUBREUCQ vend aux enchères à Antoine DUBREUCQ, laboureur à Martinsart 5c de labour et un lieu manoir sur 2c.

2 E 3 / 5578 acte 8 du 28/01/1674

Messieurs André LEROY doyen et François César DE BERTY chantre de l'église collégiale St Piat à Seclin comme pauvriseurs de la maison de choraux de ladite collégiale, baillent à Pierre PARSY, laboureur à Thumeries, 18c de labour et pré à Thumeries.

2 E 3 / 5578 acte 9 du 10/02/1674

Hélène DAPVRIL veuve de Pierre BOULANGIER et maître Jean BOULANGIER son fils, prêtre, chapelain de la collégiale St Piat à Seclin vendent à Messieurs Lambert et Léopold DECKRE prêtres, chanoine de ladite collégiale, un lieu manoir que la comparante et son mari ont acheté à maître Charles LE MICHIEL, 3 sommiers châssis et 30 pièces de combes y apportés pour y bâtir rue Notre-Dame à Seclin tenant au lieu des dits vendeurs et d'autre aux acheteurs leurs frères et sœurs sur 2c. Témoin François DUBUNET (?) serviteur domestique des acheteurs.

2 E 3 / 5578 acte 10 du 17/04/1674

Luc BOURE fils de feu Martin, laboureur à **Provin**, assisté de Nicolas PARSY, Eustache MORTREUL ses beaux-frères, Jean DE CARNIN, Théodore DASSONVILLE ses oncles, Sébastien POTTEAU son beau-père d'une part,

Marie DELERUE fille de feu François et de vivante Jeanne ISERBY de Seclin, assistée de sa mère, Jean, Eustache et Gérard DELERUE ses frères, Jean DE COURTRAY et Quentin JACQUART ses beaux-frères d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte 800£ et ses vêtements de noces. Témoin Claude DUGARDIN, clerc en pratique.

2 E 3 / 5578 acte 11 du 18/04/1674

Maître Michel LE GHIS chapelain de St Eloi en l'église collégiale St Piat à Seclin commis de Messieurs les doyen et chapitre à la maîtrise de l'école dudit Seclin jouissant des fruits et revenus de la chapelle Ste Elisabeth en la même église annexée à ladite maîtrise, baille à maître Luc WATTRELOS prêtre, chapelain de la chapelle Sts Pierre et Paul au hameau du Plouich à Seclin et Catherine CARPENTIER sa mère, une partie de la maison appartenant à ladite chapelle Ste Elisabeth rue Notre-Dame à Seclin faisant le coin de la ruelle des chauffours, ladite partie du côté de la maison des choraux occupée par le chanoine DE BAY, et moitié du jardin. Bail de l'autre moitié à Philippe Adrien DURIEZ.

2 E 3 / 5578 acte 12 du 01/05/1674

Jacques LEROY laboureur à Thumeries d'une part, Jean LEMESRE laboureur à Thumeries d'autre part. Echantent 9c de labour dont 7c étaient en deux pièces à usage de jardin maintenant réunies contre 6c bien que les titres disent 5c. Ledit LEROY doit décharger sur les 7c dudit LEMESRE 350 mandes de marles ordinaires à ses frais.

2 E 3 / 5578 acte 13 du 25/06/1674

Antoinette MARCHAND veuve de Frédéric MORELLE de Gondecourt reconnaît devoir à Monsieur Nicolas GUIDIN, licencier es droits, Sg des Rosières, bailli général de Messieurs du chapitre St Piat à Seclin et cessionnaire des arriérages dus à Monsieur Pontus Alexandre DE FRANCE prévôt de ladite collégiale, que Jacques DURIEZ, procureur spécial dudit a accepté en son nom, 4£ 2s 6d partie pour reste de deux années de rente seigneuriale à cause de 2c 5v et 4c à Gondecourt jusqu'en 1666 et une année de 10 havots d'avoine pour la dépouille 1665 et dépenses engendrées par la plainte et saisine de 14£, faisant le tout 18£ 2s 6d à payer à la prochaine fête de Lille. Jean LEBORGNE de Wachemy, paroisse de Chemy, son beau-frère, se porte caution.

2 E 3 / 5578 acte 14 du 04/07/1674

Jacques RIVELOIS laboureur à Gondecourt reconnaît devoir à Monsieur Nicolas GUIDIN, licencier es droits, Sg des Rosières, bailli général de Messieurs du chapitre St Piat à Seclin et cessionnaire des arriérages dus à Monsieur Pontus Alexandre DE FRANCE prévôt de ladite collégiale, que Jacques DURIEZ, procureur spécial dudit a accepté en son nom, 12£ 1s 6d pour deux années de rentes seigneuriales dues à ladite prévôté à cause de son lieu manoir sur 3c et 7 quartrons de labour à Gondecourt à payer d'ici août.

2 E 3 / 5578 acte 15 du 09/07/1674

Marie MARCHAND veuve de Bartholomé DURIEZ de Gondécourt, reconnaît devoir à Monsieur François César DE BERTY prêtre, chanoine de la collégiale St Piat à Seclin, 26£ pour la revente de 9 havots de blé et 10 havots d'avoine de rentes seigneuriales soastes dues à la prébende à cause de la moitié de 6c de terre contre Jeanne MARCHAND sa soeur à Gondécourt jusqu'en 1672 à payer d'ici Noël 1674.

2 E 3 / 5578 acte 16 du 09/07/1674

Antoine LANCRIFT sergent de Messieurs du chapitre de la collégiale St Piat à Seclin comme procureur spécial de Nicolas GUIDIN, licencier es droits, Sg des Rosières, bailli de Monsieur de la Hamaide prévôt de ladite collégiale, baille aux enchères à Paul DURIEZ hôte à Seclin, le dîmeron dudit Sr Prévôt à Seclin.

2 E 3 / 5578 acte 17 du 10/07/1674

Jean ROZE laboureur à Gondécourt reconnaît devoir à Monsieur François César DE BERTY prêtre, chantre et chanoine de la collégiale St Piat à Seclin, 24£ 2s 6d de reste d'arriérage de rentes seigneuriales dues à sa prébende à cause de 3c et 2c 1/2 de terre à Gondécourt jusqu'en 1673, modération faite des années de guerre, à payer en deux fois jusqu'à Pâques communiaux 1675.

2 E 3 / 5578 acte 18 du 10/07/1674

Hubert LALLOE fils et héritier avec autres de feu Pasquier LALLOE de Chemy pour lui et fort de ses frères et sœurs, reconnaît devoir à Pierre Jacques DURIEZ, receveur de Messieurs Henri DE MORTELLE et Charles DHAYNIN, chanoines de la collégiale St Piat à Seclin, 36£ 13s 9d à cause de revente de 4 rasières 3 quarels de blé et autant d'avoine pour quatre années de rentes seigneuriales à cause de la moitié de 6c 1/2q de labour à Chemy contre les veuve et hoirs Jean ROHART depuis 1669 et jusqu'en 1673 et 76£ 10s pour la revente de 8 rasières 2 havots de blé et autant d'avoine à cause de 8c 1/2 à Chemy pour quatre ans, faisant 114£ 3s à payer en deux fois jusqu'à Noël prochain.

2 E 3 / 5578 acte 19 du 12/07/1674

Etienne PETIT laboureur à Fâches reconnaît devoir à Messieurs du chapitre St Amé en Douai et St Piat à Seclin, 150£ 8s 5d pour 7 années d'arriérage de rentes seigneuriales à cause de plusieurs pièces de terre à ceux de St Amé 137£ 15s en 3 parties, et le reste pour 4 années de même à payer en quatre fois jusqu'à la St Rémy 1677.

2 E 3 / 5578 acte 20 du 12/07/1674

Jacques DURIEZ procureur spécial de Messieurs de St Piat à Seclin par sentence des échevins desdits Srs du 29 mars 1672 et publication à l'issue de la messe paroissiale de Templemars, baille à Pierre FOURNIER laboureur à Templemars, 2c 1/2 de labour à Templemars avec loyer à payer jusqu'à ce que les hoirs Jean DE PERNE tels que la veuve Henri FROIDURE, Antoine DEMADRE huissier et

consorts, propriétaires dudit bien aient payé par ce biais 91£ 13s 10d pour 25 années de rentes seigneuriales et frais de justice. Même bail en ladite qualité et raison à Gilles DESBUISSONS de Fâches de 4c de labour à Fâches de la courtieux de Fâches.

2 E 3 / 5578 acte 21 du 21/07/1674

Pauline POUTRAIN veuve en secondes noces de Jean DU THILLEUL et en premières de Gaspard CHUFFART de Seclin désire qu'à sa mort il y ait égalité dans sa succession entre Antoine et Antoinette CHUFFART ses enfants, Joseph, Marie Isabeau et Anne CHUFFART ses neveu de nièces enfants de feu Piat son fils, tant fils que filles, chacun pour 1/3 d'un lieu manoir sur 4c verte rue à Seclin, 6c de labour et 4c au dîmage de le Pointe à Seclin. Donne son lit parchevé et oreiller à ladite Antoinette à sa mort.

2 E 3 / 5578 acte 22 du 17/04/1674

Luc BOURET fils de feu Martin, laboureur à Provin, veuf de Catherine HERME dont il eut Marie Thérèse BOURET à qui il fait formature mobilière de sa mère. Promet de la nourrir et faire aller à l'école jusqu'à son mariage ou prise d'état honorable lorsqu'elle recevra 400£ et la décharge des dettes de sa mère à condition que ledit Luc sera propriétaire des meubles. Accepté par Nicolas PARSY et Eustache MORTREUL tuteurs paternel et maternel de ladite fille.

2 E 3 / 5578 acte 23 du 06/08/1674

Pasquier MAILLART laboureur à Gondécourt reconnaît devoir à Pierre Jacques DURIEZ comme receveur de Monsieur le chanoine DESURMON et naguère receveur de la prévôté de la collégiale St Piat à Seclin, savoir audit DURMON 22£ pour la revente de grains de blé et avoine de rente seigneuriale soasté dues à la prébende à cause de 2c de labour en 5c contre Jean DURIEZ à Gondécourt jusqu'en 1672, et à la prévôté 6£ pour la revente d'une rasière de blé de rente seigneuriale pour 2c à Carnin jusqu'en 1668. Et encore 4£ 16s pour la plainte en justice pour avoir payement des dits arriérages. A payer en deux fois jusqu'à Noël 1674.

2 E 3 / 5578 acte 24 du 19/01/1674

Michel POTTIER fils de feu Jean, charton à Seclin, affirme qu'à l'entrée d'avril 1673 il est entré au service de feu Florent LAGACHE vivant laboureur à Seclin pour mener ses chevaux, ce qu'il a fait environ cinq semaines jusqu'à la mort dudit LAGACHE puis a continué au service de Bonne LALLOE sa veuve 7 à 8 semaines après quoi il est sorti de cette occupation sans avoir achevé le terme dont il était convenu avec ledit LAGACHE. A raison du mécontentement qu'il aurait eu de François Antoine André LEGRAIN père et fils, manouvriers alors à ladite veuve, procédé à cause qu'il aurait dit audit André qu'il alla avec l'une des attelées de chevaux mener une charrée de fumier dans une pièce de 14c au dîmage de Clautriers avec un het de un louchet pour faciliter le chemin. Au contraire serait allé chercher quelque

farenache pendant quoi le déposant serait allé avec une grosse charrée de fumier auxdits 14c, y ayant eut beaucoup de peine et plus lesdits chevaux à raison qu'il n'avait un louchet pour réparer une petite montagne, et les cavains (?) alentour prévenu des eaux. Et à son retour lui a fait reproche, disant pourquoi il n'avait là mené sadite charrée de fiens. Ledit LEGRAIN lui répondit que la dame l'avait envoyé en une pièce de 24c. Ce qu'entendant le déposant mis les chevaux dans l'étable et vit ledit LEGRAIN sourire et se moquer de lui, disant : mène les chevaux qui veut, pour moi je ne les mènerai plus. Puis est sorti et quelques jours après y est retourné pour compter et avoir argent de ladite veuve du temps de son service qu'il a mérité. Elle lui a demandé pourquoi il voulait partir à quoi il lui a répondu **que lesdits LEGRAIN s'étaient moqués de lui et avaient refusé de faire ce qu'il leur avait dit** pour aller aux 24c. Elle répondit qu'elle ne leur avait rien demandé d'autant qu'elle était à Lille depuis le matin. Ne voulant pas avoir plusieurs maîtres il préféra partir. Requis par Pierre et Jean LAGACHE.

2 E 3 / 5578 acte 25 du 20/01/1674

François LEGRAIN fils de feu Jean, manouvrier à Seclin âgé de 48 ans affirme que travaillant chez la veuve Florent LAGACHE à charger les chariots de fumiers à l'été 1673 dans la cour est passé Pierre LAGACHE fils dudit Florent qui lui a dit (Rayé : *qu'est-ce que tu fais là bougre de janfoutre*) qu'il était assis dessus une rondeloire dessous la porte de ladite maison : **Te voilà bougre de Jan foutre, qu'est-ce tu a dit à Maximilien LEGHIS, tu lui as dit que je dois bien 400£ et plus à la maison mortuaire de mon père, il faut que je te tue.** Ce disant il l'a frappé sur la tête avec une pièce de brique, puis avec son pied du côté gauche. Après quoi le déposant s'est enfui chez Martin THIEFFRY leur voisin. Il a bien dit audit LEGHIS que ledit Pierre devait 400£, ce qu'il sait par Bonne LALLOE veuve dudit Florent qui le lui a dit. Requis par Pierre et Jean LAGACHE.

2 E 3 / 5578 acte 26 du 22/01/1674

Anselme CUVELIER fils de feu Gilbert, censier de la Mairie de Gondecourt, âgé de 55 ans, affirme qu'il a bonne connaissance des droits de dîme appartenant à ladite Mairie dont les ivernaces, fèves, warras, poix, wesches et lin que le fermier de ladite Mairie charrie avec ses chevaux et chariots se répartissent pour 1/3 au chapitre de la collégiale St Piat à Seclin, tiers au pasteur de Gondecourt et tiers au propriétaire ou fermier de ladite Mairie. Aussitôt le répartition fait, ceux du chapitre ou fermier en disposent à leur plaisir sans que le propriétaire ou fermier puisse prétendre à un droit de fourrage même pour avoir ramassé et mis les grains dans la grange de ladite Mairie. Il occupe cette cense depuis 31 ans et a occupé les dîmes de ceux du chapitre pendant 16 ans. Requis par ledit chapitre. Témoins Léopold DELERUE fils de Philippe de Seclin.

2 E 3 / 5578 acte 27 du 22/01/1674

François et Jacques DHENNIN père et fils, manouvriers à Seclin âgés de 74 et 43 ans, affirment que les avestures de **la dîme d'Ancoisne** appartenant à Messieurs du chapitre St Piat à Seclin, les fèves, warras, poix, wesches, ivernaches et lin vont pour 3/5° aux dits Srs et 2/5° à Monsieur d'Houplin à cause de sa **Mairie d'Ancoisne. La répartition se fait en la cour de son château, sans que ledit Sr puisse prétendre à un droit de grains ou fourrage** sur la part desdits chanoines. Il a collecté les dîmes d'Ancoisne de la part desdits Srs, savoir François pendant 16 à 17 ans et Jacques depuis 1673. Requis par ceux du chapitre.

2 E 3 / 5578 acte 28 du 12/02/1674

Valérien CRESPEL vicaire habitué de la collégiale St Piat à Seclin âgé de 23 ans affirme que le 4 février 1674 vers 3h après-midi, il s'est acheminé avec maître Michel LE GHIS, chapelain de ladite collégiale pour entrer chez maître Antoine CHUFFART à effet d'y boire avec maître Jean BOULANGER, maître Gilles ISERBY ou autres prêtres et chapelain de la collégiale du **vin qu'ils avaient fait renclore pour leur prétendue cave particulière. On a refusé tout à plat d'y introduit ledit LE GHIS** son confrère et le déposant. Requis par lesdits chanoines.

2 E 3 / 5578 acte 29 du 06/03/1674

Jeanne CASTILLON femme de Pierre DANNOEULLIN de Seclin nomme procureur général et spécial son dit mari pour vendre et aliéner des biens qu'elle a au village de Péronne. Témoins Gilles NEF (signe NEVE), maréchal à Seclin.

2 E 3 / 5578 acte 30 du 11/03/1674

Messieurs les doyen et chapitre de l'église collégiale St Piat à Seclin, Philippe DELERIVE, cloquemand et ayant été boquillon et Jacques DHENNIN fils de François, boquillon, tous de Seclin, font priserie de 10 arbres de bois blancs sur un flégard desdits Srs regardant le jardin de la cense de Chemy au chemin menant au Pont à Vendin faisant 1875 faceaux.

2 E 3 / 5578 acte 31 du 30/03/1674

Pierre et Jean LAGACHE frères, laboureurs à Seclin se trouvent assignés à la requête de Bonne LALLOE veuve de Florent LAGACHE de Seclin et ceux du chapitre St Piat à Seclin à comparaître le dernier de ce mois à Lille au lieu plaidoyable de la justice séculière de Messieurs du chapitre St Pierre à 9h contre quoi ils se portent appelants. Les requérants ont affirmé n'avoir pas connaissance de cette assignation.

2 E 3 / 5578 acte 32 du 21/04/1674

Monsieur Nicolas DESCAMPS prêtre, chanoine de St Piat à Seclin âgé de 39 ans affirme qu'en qualité de chanoine député de Messieurs les doyen et chapitre il a été entendre diverses années avec Monsieur André DE BAY, doyen, alors chanoine, Monsieur BERTY, chantre et chanoine, Monsieur Pierre DE HASE, chanoine et

écolâtre et Monsieur Antoine MAHIEU aussi chanoines, **les comptes de l'église et des pauvres de Chemy en qualité de Srs dudit village.** Après en avoir eu présentation les comptes ont été aux pieds de ma clôture d'iceux signés premier par lui et lesdits chanoines sans contredit. Deux des comptes furent rendus en 1662. Témoin Jacques DHENNIN fils de François, manouvrier à Seclin.

2 E 3 / 5578 acte 33 du 27/04/1674

Monsieur François César DE BERTY (signe BERTY seulement) prêtre, chantre et chanoine de la collégiale St Piat à Seclin âgé de 63 ans environ affirme qu'avec Monsieur DESCAMPS comme chanoines députés par ledit chapitre il a été entendre les comptes de l'église et des pauvres de Chemy.

2 E 3 / 5578 acte 34 du 01/05/1674

Jean DURIEZ fils de feu Robert, greffier de la ville de Seclin **se trouvant travaillé et affligé de certaine maladie qui le détient passé longtemps dans le lit, à raison de laquelle il ne peut exercer et faire les fonctions de sa charge et office de greffier,** avec l'accord du Sr de ladite ville et échevinage de Seclin, il désigne Philippe Adrien DURIEZ, notaire à Seclin, son fils, pour en jouir.

2 E 3 / 5578 acte 35 du 01/05/1674

Philippe Adrien DURIEZ fils de Jean, notaire à Seclin nonobstant la résignation ce jour par son père à son profit de l'office de greffier de la ville de Seclin, **il promet de laisser suivre son père sa vie durant des fruits, profits et émoluments dudit greffe et en cas de convalescence pourra à nouveau l'exercer.**

2 E 3 / 5578 acte 36 du 27/05/1674

Michel LONGUEPEE fils de feu Martin, âgé de 77 ans, Pierre CABIT fils de feu Pierre, âgé de 62 ans, Pierre BARBIEUX fils de feu Eustache, âgé de 49 ans ou environs, tous laboureurs au hameau de **Vendeville** dépendant du village de Templemars, affirment avoir bonne connaissance des envois des aides et subsides des quatre membres de Flandres envoyés au bailli, lieutenant ou hommes de fiefs de Templemars par les bourgmestre et échevin de la ville de Ninove qui ont alors cotisé les manants dudit hameau à l'advenant de leur grandeur sans que lesdits manants du hameau aient reçu d'envoi particulier. Pendant les longues guerres précédentes **les habitants du hameau ont toujours payé leur contribution avec ceux de Templemars** en suite des taxes des envois de Courtrai, La Bassée, Armentières et autres lieux. Requis par les hommes de fiefs de Templemars.

2 E 3 / 5578 acte 37 du 01/06/1674

Pierre DELERIVE fils de feu Gilles, couturier à Gondécourt âgé de 55 ans environ affirme que depuis 25 ans environ il collecte les dîmes de Gondécourt dont une de colsat comme dîmeur sermenté de la Gouvernance

de Lille de la part de Messieurs de St Piat à Seclin et des chapelains des premières messes de la même collégiale. Gilles DEFINE, Antoine LABBE, Jean BUISINE, Nicolas LEQUINT, Jean DEFINE, Thomas HENNERON, Bon MARCHAND, Barbe HENNERON, Pierre COCHET, Adrien MARCHAND, Jacques et Thomas DESBIENS, Hippolyte MARQUANT, Jacques RIVELLOIS, Antoine DUROT, Thomas LE GHIS, Sébastien COCHET, censiers et laboureurs à Gondécourt et autres payent la 6° rasière. L'a reçue avec Jacques ROSE, Pierre THOBO, Bartholomé BACQUEVILLE et autres aussi dîmeurs en argent suivant la revente aux laboureurs ayant dépouillé le colsat avec l'accord desdits Srs pour la 6° rasière jusqu'en 1661 ou 1662 à raison qu'il y avait procès à ce sujet par lesdits Srs contre Florent LAGACHE, laboureur à Seclin. Requis par lesdits chapelains. Témoin Gilbert ROSE fils de feu Jacques, tistran à Gondécourt.

2 E 3 / 5578 acte 38 du 01/06/1674

Pasquier RINGOT fils de feu Jacques, couturier à Chemy âgé de 60 ans environ affirme que depuis 20 ans environ plusieurs chanoines de la collégiale St Piat à Seclin es jours de **la dédicace de Chemy prenaient séance dans le chœur de l'église de Chemy proche de l'autel et ont reçu du pasteur célébrant les premiers l'eau bénite** et ces dernières années leurs lieutenant et échevins en corps de loi. Les députés des chanoines écoutaient et signaient en premier les comptes de l'église et des pauvres, tous les héritages environnant le cimetière étant du tènement et juridiction desdits Srs chanoines et que dans toutes les tavernes et hôtelleries les plus voisines de l'église les lieutenant et échevins de leur justice temporelle **jaugent les pots et autres mesures la veille de ladite dédicace** où il sait qu'il y a eu quelque fois des pots rompus. **La plus saine partie du territoire de Chemy (à la réserve de Wachemy) est tenue et sous la juridiction desdits Srs de St Piat,** tenant plaids par ceux de leur justice de quinzaine en quinzaine en leur halle de Seclin aussi bien pour le regard de leur tènement de Chemy qu'autres en la châtellenie de Lille. Il a toujours résidé à Chemy. Témoin Joachim DUGARDIN fils à marier de feu Jean de Seclin.

2 E 3 / 5578 acte 39 du 01/06/1674

Simon DELECOURT fils de feu Alexandre, laboureur à Wachemy, paroisse de Chemy, âgé de 45 ans environ affirme que depuis 17 ans la plupart du temps les chanoines de St Piat à Seclin députés par leur chapitre ont pris séance les jours de dédicace dans le chœur de l'église de Chemy proche de l'autel où ils recevaient les premiers l'eau bénite ou ses dernières années leur lieutenant et échevins. Ils entendaient les comptes de l'église et des pauvres, jaugent les pots dans les tavernes, leurs biens sont autour du cimetière, tiennent plaids à Seclin. Réside depuis longtemps à Chemy, a été marguillier, ministre des pauvres.

2 E 3 / 5578 acte 40 du 05/06/1674

Monsieur André DE BAY prêtre, doyen et chanoine de la collégiale St Piat à Seclin nomme procureur général et spécial maître Jean DU SAUCHOIT, procureur postulant à Tournai pour comparaître devant l'Official de Tournai pour accorder la **réparation du chœur de l'église de Gersin** à proportion de la dîme qu'il a le droit de lever audit lieu. Témoin André DE BAY domestique dudit Sr DE BAY à Seclin.

2 E 3 / 5578 acte 41 du 07/06/1674

De la part du chapitre St Piat de Seclin après que Jean BARATTE, censier de la cense de Chemy fut par Antoine LANCRIFT, sergent desdits Srs sommé de dénommer priseurs de son côté ce dont il est en faute, il est procédé à la priserie des avestures par Jean LABBE, laboureur à Chemy et Anselme CUVELIER, censier de la Mairie de Gondécourt (puis détail).

2 E 3 / 5578 acte 42 du 09/06/1674

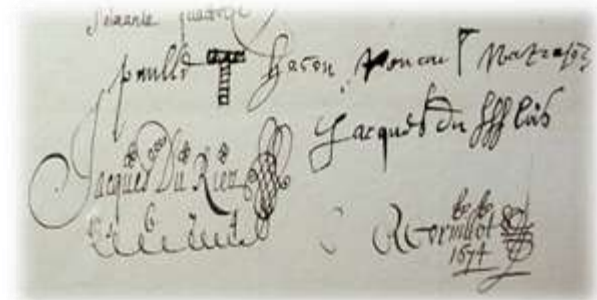
Grégoire LENGART fils de feu Adrien, laboureur à Seclin, tuteur avec Pierre OMELINCQ de François OMELINCQ fils mineur de feu Pierre moyennant la réception de 100fl de capital d'une lettre de rente héritière et 41fl 3p 6d tournois d'arriérages jusqu'à ce jour reçus de Jacques DE FRETIN d'Attiches par les mains d'Antoine LEGRAIN son beau-fils, il lui cède ladite rente datée du 14/03/1604 devant le Bailliage de Lille obligeant Eloi DE FRETIN, Marguerite VALLOES sa femme, ledit Jacques DE FRETIN et Marie VALLOES (VALOIS ?) sa femme d'Attiches au profit de maître Jacques THERY, procureur au rachat de 100fl, ledit THERY l'ayant transportée à Jean DELECOURT par acte devant François LALLIER, notaire, le 14 juin 1662 et depuis par Martin GRUYELLE époux d'Anne DELECOURT fille dudit feu Jean au profit de Demoiselle Anne DELECOURT veuve de Michel MULLIER par acte devant Maximilien LECLERCQ, notaire, le 9 janvier 1672 et le même jour par ladite veuve à Josse DARLOZ qui en a fait transport à Jean DENNEULIN devant le même notaire le 6 février 1672 et lui au profit de François OMELINCQ devant ledit LECLERCQ le 23 avril dudit an. Avec l'accord de Jean DE COUTRAY de Seclin, frère utérin dudit OMELINCQ. Le vendeur promet de ne pas inquiéter les héritiers de feu Etienne DUMOULIN dont ledit François OMELINCQ et ledit Jean DELECOURT suite à l'achat dudit DUMOLLIN de certains héritages affectés par ladite rente. Jean LEGRAIN d'Attiches et ledit Antoine LEGRAIN son fils promettent de décharger les coobligés en ladite rente.

2 E 3 / 5578 acte 43 du 11/06/1674

Jacques DE FRETIN fils de feu Germain, charpentier à Attiches nomme procureur Antoine LE GRAIN fils de Jean, charpentier à Attiches, son beau-fils. Même procuration à Martin DE FAUCOMPRET, procureur postulant à Lille.

2 E 3 / 5578 acte 44 du 11/06/1674

Priserie d'un lieu manoir à Seclin rue de Burgault, Notre-Dame et du Wez délaissé par Florent LAGACHE vivant laboureur à Seclin à la requête de Pierre et Jean LAGACHE ses fils par Paul HACOULT et Regnault WATTRELOS, charpentiers à Seclin : maîtresse maison, pourchil, étable, poulailler, grange, étable à moutons, à vaches, chevaux, agneaux, escais, cheminée, cave, puits et arbres pour 6572£ 15s.

A snippet of a handwritten document in French, likely a legal or administrative record. It features several signatures in cursive script. One prominent signature reads 'Jacques DE FRETIN'. Below it, there is a date '1674' and other illegible text. The document appears to be a page from a larger record, possibly related to the legal proceedings mentioned in the adjacent text.

2 E 3 / 5578 acte 45 du 18/06/1674

Priserie des terres labourables acquises par feu Florent LAGACHE vivant laboureur à Seclin avec Bonne LALLOE sa femme lors de leur mariage à la requête de Jean et Pierre LAGACHE fils dudit Florent par Pierre LENGART rewart et Gaspard LOXEMAND échevin et laboureur à Seclin : 6c, 10c, 2c 1/2, 4c, 2c et 3c en 6c à Clauwrières à Seclin pour 1760£.

2 E 3 / 5578 acte 46 du 21/06/1674

Jacques DE FRETIN fils de feu Germain, charpentier à Attiches ayant vu les deux contrats de transports faits à son profit, l'un par maître Frédéric BINAULT prêtre comme receveur des biens de la maison des choraux de la collégiale St Piat d'une lettre de rente héritière de 200fl et arriérages et l'autre par Grégoire LENGART comme tuteur de François OMELINCQ d'une rente de 100fl et arriérages devant Olivier DE DAMPS, notaire à Lille le 9 juin 1674, agrée et ratifie leur contenu et promet de ne pas inquiéter les héritiers de feu Etienne DUMOULIN (DU MOLIN) ni ledit DU MOLIN et les choraux pour l'achat qu'ils ont fait des héritages affectés par l'hypothèque des dites rentes. Antoine LE GRAIN son beau-fils, charpentier à Attiches, s'est obligé.

2 E 3 / 5578 acte 47 du 20/06/1674

Messieurs les doyen et chapitre de l'église collégiale St Piat à Seclin pour éviter tous procès à l'encontre des héritiers de Demoiselle Claire MARTHE à son trépas veuve de François BLONDEL vivant Sr du Pret et Jean BARATTE censier de la cense de Chemy à cause des dîmes, terres à moitié dont ledit chapitre a droit en leur court de Chemy au fait des warras, tranines, fourrages et autres, nomment procureur spécial Monsieur Léopold DEDECKER prêtre, chanoine de la dite collégiale pour arranger l'affaire.

2 E 3 / 5578 acte 48 du 01/07/1674

Gaspard DELEMER lieutenant, Jean DE TOURMIGNIES, Nicolas DESMASIERES, Nicolas CONSTANT, Jean DANCOINE, Alphonse LEQUINT tous laboureurs principaux d'Avelin nomment procureurs spéciaux Robert LAMBLIN, Jean JACQUART et Simon DE TOURMIGNIES, aussi manants principaux d'Avelin pour avoir en prêt 3034fl 16s à livrer au receveur des contributions à Valenciennes en suite de l'ordre de l'intendant du 23 juin 1674 pour acompte de la demie année de contribution qui finira le dernier décembre 1674 et frais en résultant avec garantie sur leurs biens personnels.

2 E 3 / 5578 acte 49 du 01/07/1674

Jean MULLIER lieutenant, Pierre et Simon LEGRAIN, Jean DELERUE, Josse DARLET et Hubert COCHIN tous laboureurs à Attiches reconnaissent devoir au sieur Jean LHERBIER, marchand détailleur de draps à Lille, 1371fl 3p à cause de prêt avec intérêt de 6% à rendre d'ici six mois.

2 E 3 / 5578 acte 50 du 03/07/1674

Pierre DE TOURMIGNIES laboureur à Avelin nomme procureur spécial Simon DE TOURMIGNIES son fils pour créer une lettre de rente héritière de 3000fl.

2 E 3 / 5578 acte 51 du 26/07/1674

Jossine VAN WIELLE fille de feu Guillaume et de Jossine DE BAY de Seclin, nomme procureur spécial le Sr André POLDERMANS de **Wervicq** pour faire venir à elle ce qui lui revient de la maison mortuaire de feu Monsieur Arnould DE BAY vivant prêtre, pasteur de Wervicq, son oncle pour loyer par elle mérité, argent prêté et donation qu'il lui a faite. Témoin Monsieur maître André DE BAY prêtre, doyen et chanoine de la collégiale de Seclin.

2 E 3 / 5578 acte 52 du 10/07/1674

Pierre CRAMETTE fils de feu Mathieu, laboureur au hameau d'Ancoisne, paroisse d'Houplin, âgé de 50 ans environ affirme que les dîmes d'Ancoisne appartiennent au chapitre St Piat à Seclin levées par les dîmeurs sermentés qu'il les a toujours vu fourcher les avestures, dépouilles et ablais au valet ou chartier de Monsieur d'Houplin [Michel François DE VARENNES], son feu père et Madame sa mère. Faisant les charrées sur son chariot puis les mener avec ses chevaux dans la grange de sa bassecour à cause de sa Mairie d'Ancoisne. Il a toujours vécu à Ancoisne avec son père. En 1673 c'est Jacques DHENNIN fils de François de Seclin qui a collecté charriées par Isidore DESTIEUX valet dudit Sr d'Houplin et auparavant occupées par Gilles WIPLIE et Simon DESRUYELLES ayant procédé de même. Requis par le chapitre. Témoin Eustache DUVIVIER fils de Bernard de Seclin.

2 E 3 / 5578 acte 53 du 30/07/1674

Les doyen et chanoines de la collégiale St Piat à Seclin pour éviter en ce temps de moisson et de guerres le dépensement ja commencé des grains et fruit de leur dîme d'Ancoisne à raison de la dépouille 1674 pour cause que Michel François DE VARENNES écuyer, maître d'Ancoisne s'opposât à ne vouloir souffrir que son commis charton aille querre, cacher [en ch'ti !] mener les dîmes en la cour de la Mairie d'Ancoisne comme il l'a fait de tous temps et font communément tous autres de cette qualité comme dépendant de leur obligation et nullement celle de ceux du chapitre selon leurs titres communes, décide de former quelqu'un rapidement pour formées les charrées au dépend de celui qui en est chargé sans préjudice à leurs droits et se pourvoiront contre ledit Sr au plus tôt ce qui doit lui être signifié. Ce qui est fait en son château de Beaumanoir.



A.D.59 - 56 Fi 162

2 E 3 / 5578 acte 54 du 30/07/1674

Jean LALLOE laboureur au hameau de Wachemy, paroisse de Chemy révoque la procuration donnée en octobre dernier au procureur VAN PREDELLE avec maître Antoine RUYANT, pasteur, Jean BARATTE et Jean DELERUE laboureurs à Chemy à raison du procès au Conseil Souverain à Tournai pour la Srie temporelle de l'église et village de Chemy contre Messieurs des doyen et chapitre St Piat à Seclin. Signifié aux dits sauf Jean BARATTE à sa femme.

2 E 3 / 5578 acte 55 du 02/08/1674

François DHENNIN fils de feu Jacques, manouvrier à Seclin âgé de 75 ans affirme avoir été collecteur sermenté de Messieurs de la Gouvernance de Lille de dîmes d'Ancoisne, paroisse d'Houplin appartenant au chapitre St Piat à Seclin 17 ou 18 ans continuels jusqu'en août 1672. Les dites dîmes occupées au début par feu Simon DESRUYELLES et Gilles WIPLIE laboureurs à Ancoisne comme fermiers, et en cette qualité ayant fourché les gerbes, bottes et loyeurs en provenant à Antoine MAUGRE et autres valets de Messieurs Florent DE VARENNES vivant chevalier, Sr de Beaumanoir, Madame sa douairière et Monsieur d'Houplin son fils. Lesquels valets ont toujours fait les charrées sur les chariots puis avec leurs chevaux les menaient dans la grange de la bassecour de leurs maîtres à cause de la Mairie qu'ils ont à Ancoisne. Et quelques fois, pour incommodité des chevaux et valets, Jean DELETESTE et

Zacharie LAMERAND leurs fermiers à Ancoisne ont formé ou fait former par leurs charrons lesdites charrées et mener avec leurs chevaux en la place du maître d'Ancoisne sans contredit ni difficultés. Pour chaque charrée renclose dans ladite grange de blé, soile, soucrion et avoine, le déposant donnait au valet qui l'avait chargée une gerbe de blé, soucrion, soile et avoine ou bien ledit valet la prenait lui-même, ce qu'on appelle ordinairement la **gerbe du timon**. Ce que lesdits DESRUYELLE et WIPLIE disait être le droit de ladite Mairie, sans avoir vu nourrir lesdits chevaux durant la moisson d'autres fruits venant de ceux du chapitre sinon que des iveranches, warras et pois de ladite Mairie dont elle a droit de prendre deux parts de cinq esdits iveranches, warras, fèves, pois et lins à l'encontre de ceux du chapitre.

2 E 3 / 5578 acte 56 du 02/08/1674

Jacques DHENNIN fils de François, manouvrier à Seclin âgé de 45 ans environ, affirme qu'il a été commis pour percevoir les dîmes à Ancoisne de Messieurs du chapitre St Piat à Seclin en août 1673 ayant fourché les gerbes, bottes ou loyeurs en procédant à Isidore DESTIEUX, valet de Monsieur d'Houplin qui en avait fait la récolte puis mené avec ses chevaux et chariot en la grange de la bassecour à cause de sa Mairie d'Houplin comme il l'a fait parfois avec Jean BENOIT, aussi valet dudit Sr. etc. ce que son père, ledit François, a fait avant lui.

2 E 3 / 5578 acte 57 du 11/08/1674

Thomas PREVOST fils de feu Florent, laboureur à Ancoisne, paroisse d'Houplin, âgé de 34 ans environs affirme qu'il a été établi par ceux de St Piat pour entasser les avestures, dépouilles et ablais huit fois de suite dans la grange du château de Beaumanoir etc. jusqu'en 1674 où ledit Sr a refusé que son valet forme les charrées et à chaque charrée il a pris une iveranche et es veilles de dimanches et fêtes 4 ou 5 pour la nourriture du cheval, ayant ainsi ramener 10 ou 12 voitures par jour. Ayant pris 5 ou 6 iveranches jusqu'à présent sans toucher au blé ou soucrion.

2 E 3 / 5578 acte 58 du 02/08/1674

Adrien HUBIN fils de feu Michel et Martin MARCHAND fils de feu Jacques, manouvriers à Avelin âgés de 40 et 27 ans environ, affirment qu'ils connaissent bien **la grange de dîme contiguë au cimetièrre d'Avelin** appartenant aux chanoines de Tournai et que devant et proche de l'entrée de ladite grange Nicolas MARESCAUX (à présent dîmeur avec autres d'Avelin) **s'est ingéré depuis peu de jours d'y faire une moie (meule) de gerbes de grains qui empêche l'entrée en la grange**, de sort qu'il l'a rend inutilisable. Requis par Jean DE TOURMIGNIES et Nicolas DESMASIERE laboureurs à Avelin.

2 E 3 / 5578 acte 59 du 22/10/1674

Michel LEGRAIN fils de feu Guillaume, laboureur à Gondecourt reconnaît que Messieurs Jean

BLANCQUART et Léopold DEDECKER prêtres, chanoines de St Piat à Seclin se sont joints en la cause de la part de Monsieur d'Estaimbourg pour rente seigneuriale à raison de 3c 1/2 à Gondecourt appartenant audit LEGRAIN tenus en francs mes de leurs prébendes avec ledit comparant. Si lesdits chanoines venaient à succomber avec le comparant (que l'on ne croit), ledit comparant les en déchargera.

2 E 3 / 5578 acte 60 du 22/10/1674

Messieurs Jean BLANCQUART et Léopold DEDECKER prêtres, chanoines des prébendes de Salves en la collégiale St Piat à Seclin, après la lecture de certain acte de garant fait par feu Monsieur Pierre MAHIEU vivant prêtre, chanoine de l'une des dites prébendes pour lui et son compagnon en la cause intentée de la part de Monsieur d'Estaimbourg pour rente seigneuriale à cause de 3c 1/2 appartenant à Michel LEGRAIN passé devant le présent notaire le 22 janvier 1669, le ratifient et nomment procureur spécial Hubert DELEVALLEE, procureur postulant à Lille.

2 E 3 / 5578 acte 61 du 17/11/1674

Liste des matériaux nécessaires pour la **réparation du chœur de l'église de Wahagnies** fait par Monsieur Nicolas DESCAMPS prêtre, chanoine de la collégiale St Piat à Seclin, députés par le chapitre par acte du 3 novembre 1674 et Regnaud WATTRELOS, charpentier à Seclin (puis détail). Total 1056£ 16s 8d. Ledit DESCAMPS ayant aussi été député à la **réparation du chœur de Carnin** et à l'érection de beaucoup de bâtiments et ledit WATTRELOS à fait **le chœur de l'église d'Avelin** et ailleurs.

2 E 3 / 5578 acte 62 du 29/11/1674

Antoine LEBORGNE fils de feu Pasquier, laboureur à **Gondecourt** âgé de 64 ans environ affirme qu'à la cure de Gondecourt appartient entre autres dîmes celle appelée novale qui se cueille sur plusieurs héritages à Gondecourt. Elle fut affermée à Jean DONGNIES par maître Mathias HOURIER alors pasteur à 7 à 8£ de gros annuellement et depuis ne sait, mais elle est toujours dépouillée par le pasteur. **Il s'y trouve 188 ménages** environ faisant feux et que la plupart sont propriétaires de maisons et héritages. **Estime ladite cure** le fort contre le faible [plus ou moins] **à 800£ par an**, se qu'il sait pour avoir été homme de fiefs de Gondecourt, marglisseur et ministre des pauvres ayant entendu plusieurs redditions de comptes. Requis par le chapitre St Piat à Seclin.

2 E 3 / 5578 acte 63 du 10/12/1674

François DUBERON laboureur à Houplin nomme Jean DE COUTRAY, brasseur et échevin de Messieurs de St Piat à Seclin, responsable de son fief [tenu] de la Mairie d'Houplin sur 2c de labour à Houplin et pour se déshériter en son nom de l'exercice dudit fief en faveur dudit Jean devant les hommes féodaux des dits de St Piat pour quoi il nomme procureur spécial Antoine LANCERY leur sergent.

2 E 3 / 5578 acte 64 du 24/12/1674

Philippe MAUROY fils de feu Piat, censier de la cense du Maudue à Houplin âgé de 70 ans environ, affirme qu'il y a 44 ans qu'il occupe ladite cense à la place de son père et qu'il a toujours occupés des terres sur Seclin, savoir 11b 2q dont les avestures, en particulier de **blé il y a 50 ans et plus rendaient le plus souvent 8 à 9 havots du cent de gerbes et que depuis de longues années et présentement, lorsqu'elles rendent 6 havots du cent** on s'en loue et dit on communément qu'y va bien, de sorte qu'**elles sont diminuées de leur fertilité d'un quart environ**. Au commencement de sa connaissance les censiers les plus notables nourrissaient leurs chevaux la plupart de l'année de fourrages secs et en juillet-août d'ivernace et dranière et qu'à l'époque **on semait tranine du moins fort peu** et que présentement ceux tenant bestiaux à Seclin, du moins la plus grande partie, sèment tranine pour la subsistance de leurs bestiaux de laquelle on ne paye pas dîme. **On dépouillait fort peu de colsat** et maintenant il n'y a pas de si petit laboureur qui n'en veut semer, de sorte qu'une partie du terroir en est avestie, ce qu'il ait lui-même. Requis par le chapitre St Piat à Seclin.

2 E 3 / 5579

2 E 3 / 5579 acte 1 du 25/06/1675

Nicolas CHOCQUET fils de feu Jean, laboureur à La Neuville paroisse de Phalempin, baille à Michel COCQUET son fils laboureur audit lieu, un lieu manoir sur 4c 3q audit lieu. Témoin Jacques PINTE serviteur domestique du notaire.

2 E 3 / 5579 acte 2 du 02/01/1675

Maître Pierre MOREL chapelain de la collégiale St Piat à Seclin, Jacques MOREL maître cuvelier et Jacques MOREL fils de feu Adrien aussi maître cuvelier à Seclin tous héritiers de feu Martin MOREL vivant bourgeois à Seclin pour leurs noms et forts de Jeanne MORELLE (sic) femme de Théophile LE FEL leur soeur et tante, baillent à André BOUTMY, tavernier à Pont à Vendin et Rose CAURO (ou CAVRO) sa femme, un lieu manoir à Seclin rue de la chapelle sur 6c et 4c de labour.

2 E 3 / 5579 acte 3 du 15/01/1675

Michel WAYMEL laboureur à Wavrin désire qu'à son trépas il y ait égalité ente Jean, Pierre, François et Anne WAYMEL ses enfants qu'il eut de Péronne BONDUEL sa femme, tant fils que fille.

2 E 3 / 5579 acte 4 du 24/05/1675

André DE BAY prêtre, doyen de la collégiale St Piat à Seclin pour lui et ayant charges exprès de Monsieur François César DE BERTY, chantre de ladite collégiale comme pauvrisseurs de la maison des choraux de ladite collégiale, vend aux enchères plusieurs monstres de bois tant ormeaux, blancs bois et peupliers au jardin occupé par François VERDIERE hôte à Seclin à diverses

personnes dont Elseart HERBAUT hôte à Attiches avec Jacques COCHIN son frère utérin, carlier à Seclin comme caution, Monsieur François BERNARD prêtre, pasteur et Paul BOCQUET clerc de Tourmignies caution l'un pour l'autre.

2 E 3 / 5579 acte 5 du 18/04/1675

Monsieur Jacques Benoît BOULBOUL prêtre, chanoine de la collégiale St Piat à Seclin se disant procureur spécial de Monsieur Jacques François DE RUITTE chanoine, écolâtre de la collégiale St Jean à Liège et chapelain de la chapelle Notre-Dame dite de la haye fondée en l'église de Loos, baille à maître Pierre LEPLAT prêtre, chapelain de ladite église de Loos et Pierre Philippe Louis RUYANT, clerc dudit Loos, 27c de prairies et labours à Loos en plusieurs pièces. Témoin Monsieur Théodore DE LILLE prêtre, chanoine de la collégiale de Messines.

2 E 3 / 5579 acte 6 du 19/04/1675

Catherine DELETOMBE veuve d'André PETIT et auparavant d'Hugues HACOULT de Wattiesart, paroisse de Seclin et Antoine LANCRIFT sergent du chapitre St Piat à Seclin comme curateur commis aux biens délaissés par le trépas dudit Hugues, vendent aux enchères à Augustin MULLIER fils à marier de feu Maximilien MULLIER vivant censier de la cense du Plouich à Seclin, un lieu manoir sur 4c audit Wattiesart et 3c 1/2 de labour à la charge du bail qu'en a Lambert HACOULT pour deux à trois ans encore. Ajouts : le 6 mai 1675 Mahieu DELEVALLEE fils de feu Antoine, manouvrier à Wattiesart a renchéri ledit marché. Puis le 14 Marie BOULOGNE veuve de Maximilien MULLIER censier de la cense du Plouich. Puis à nouveau ledit Mahieu.

2 E 3 / 5579 acte 7 du 02/05/1675

Pasque JOLY veuve d'André DE FAUCOMPRES d'Allennes baille à Philippe DELERUE batteleur de la collégiale St Piat à Seclin, un lieu manoir rue Notre-Dame à Seclin tenant à la maison St Nicaise et à celle des veuve et hoir Jean DURIEZ vivant greffier.

2 E 3 / 5579 acte 8 du 13/05/1675

Monsieur André DE BAY prêtre, doyen de la collégiale St Piat à Seclin baille à Gaspard RAOUST l'aîné, maçon à Thumesnil paroisse de Fâches, 10c de labour à Thumesnil.

2 E 3 / 5579 acte 9 du 27/04/1675

Guillaume CHOMBART cordonnier à Lille et Marie LEMAHIEU sa femme nomment procureurs Jean DE COURTRAY brasseur et Antoine LANCRIFT sergent à Seclin pour vendre 36 cens en plusieurs pièces à Seclin. Témoins Jacques DELEVALLEE fils de Jacques et Antoine POTTEAU fils de Nicolas, cordonniers à Lille.

2 E 3 / 5579 acte 10 du 29/04/1675

Jean DE COURTRAY laboureur et brasseur et Antoine LANCRIFT (LANCRIFT) sergents de la collégiale St Piat à

Seclin, procureurs spéciaux de Guillaume CHOMBART, cordonnier à Lille et de Marie LEMAHIEU sa femme, vendent aux enchères à Romain CRESTEL (CRESTAL ?), cordonnier à Seclin, 12c de labour au dîmage de Mouchonniers à Seclin. A Marc Antoine CRESTEL fils de Romain, cordonnier à Seclin, 5c de labour au dîmage des Clauwiers à Seclin. A Pierre LAGACHE laboureur à Wattiesart 2c de labour à Wattiesart. A Pierre Jacques DURIEZ lieutenant du chapitre St Piat 3c au dîmage de Luyot et 4c au dîmage des Clauwiers. Audit DE COURTRAY 6c de labour pris en 9c contre Maximilien LE GHIS à Martinsart.

2 E 3 / 5579 acte 11 du 12/05/1675

Jean DUROT fils de feu Guillaume, laboureur à Wachemy paroisse de Chemy reconnaît devoir à Pierre Jacques DURIEZ receveur à Seclin, 78£ 5s pour la revente de 10 rasières de blé et 5 rasières d'avoine pour trois années de rentes seigneuriales dues à la prébende de feu Monsieur Nicolas DESURMONT vivant chanoine à Seclin pour 10c à Chemy qu'il occupe de Monsieur LEMESRE et 5£ pour dépenses de plainte et saisine à cause des arriérages, à payer en deux fois.

2 E 3 / 5579 acte 12 du 13/05/1675

Maître Pierre MOREL chapelain et Jacques MOREL l'aîné maître cuvelier à Seclin baillent à Etienne et Nicolas DESRUCQUE laboureurs à Houplin, 12c de labour à Seclin.

2 E 3 / 5579 acte 13 du 06/07/1675

François DUBOIS fils de feu Vincent (?), laboureur à Gondécourt reconnaît devoir à Monsieur Jean BLANCQUART prêtre, chanoine de l'une des prébendes de Salve fondée en l'église de Seclin, 78£ 17s 6d pour la revente de 7 rasières 2 havots de blé et autant d'avoine de deux années de rentes seigneuriales pour 22c à Chemy qu'il occupe de Monsieur DU BOSQUEL à cause de sa femme, à payer en deux fois. Témoin Jacques PINTE fils de Piat de Seclin.

2 E 3 / 5579 acte 14 du 06/07/1675

Florent BRASME [signe BREMME et les autres BRASME] fils à marier de feu Louis BRASME et de vivante Catherine DESMASIERES d'Houplin, assisté de sa mère, Thomas, Jean et François BRASME ses frères et de Thomas DESMASIERES, laboureur à Wavrin son oncle d'une part, Catherine LAGACHE fille de François et d'Anne SAUVAGE d'Houplin, assistée de ses père et mère, Philippe Mahieu LAGACHE son frère et de Pierre LAGACHE laboureur à Wavrin son oncle d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte chevaux, cavales, poulains, vaches, veaux et autres, ses meubles ustensiles de ménage et labour et autres en sa maison, les avestures de blé, soile, soucrion, avoine, colsat, warras et autres sur 15b 4c, fumiers, labours et améliorations (sic) en la cours à la réserve de deux vaches et de la moitié des bois secs et ameublis pour le chauffage qui resteront à sa mère et 5500£ dont il faut

déduire 3000£ et la valeur de deux vaches ainsi que ses autres frères et soeur ont reçu lors de leur mariage, sa mère renonce au bail qu'elle a fait à son fils qu'elle remet à nouveau en bail à son fils, savoir 15b 4c avec un lieu manoir pour 9 ans au rendage de 750£ par an, 6 rasières de blé et autant de soucrion à la réserve de deux places et une étable pour la demeure de sa mère et d'une servante et 7 à 8c sans qu'elle doivent payer rentes, tailles ou autres, les fourrages secs pour la nourriture des deux bêtes à cornes. Il apporte également ses vêtements de nocés. Elle apporte 3000£ et ses vêtements de nocés.

2 E 3 / 5579 acte 15 du 07/07/1675

Jean CAIGNY laboureur et hôte à la Croisette, paroisse de Chemy, reconnaît devoir à Monsieur François César DE BERTY prêtre, chanoine et chantre de St Piat à Seclin, 24£ pour la revente de 2 rasières de blé et autant d'avoine de rente seigneuriale soastes dues à sa prébende à cause de la moitié de 11c de terre à Chemy qu'il occupe d'André CAIGNY son père à payer à la Toussaint 1675. Idem par Antoine DESBIENS époux de Jeanne DORCHIES, laboureur à Gondécourt pour 22£ de reste de 5 années de rente seigneuriale à cause de 4c à lui appartenant à cause de sa femme et à Anne et Laurence DORCHIES enfants et héritiers de Mathias DORCHIES à Gondécourt, après modération des années de guerre et compris le relief de Madeleine CRAMETTE à son trépas femme dudit Mathias, à payer en deux fois. Idem par Hubert LALLOE fils et héritier avec autres de feu Pasquier LALLOE, laboureur à Chemy pour 29£ 4s 6d pour 1/4 de 5c 1/2 et 4c à lui et ses cohéritiers à payer à la foire de Lille 1675.

2 E 3 / 5579 acte 16 du 09/07/1675

Nicolas DELEFOSSÉ laboureur à Gondécourt reconnaît devoir à Monsieur le prévôt de la collégiale St Piat à Seclin, 20£ 15s de rente seigneuriale pour 1c 1/2 de terre en deux pièces à Gondécourt lui appartenant à cause de Marguerite MARCHAND sa femme à payer à la St Rémy 1675. Idem par Guillaume BACQUEVILLE laboureur à Gondécourt pour 25£ pour 5c lui appartenant à Gondécourt à payer en deux fois. Idem par Antoine LECLERCQ laboureur à Herrin pour 52£ 12s 9d pour 5 quartrons et 7 quartrons et 1/3 quartier à lui appartenant à payer en deux fois. Idem par Gaspard LABBE fils d'Antoine, laboureur à Gondécourt pour 12£ 18s 8d pour 3c à Gondécourt lui appartenant à payer en septembre 1675.

2 E 3 / 5579 acte 17 du 09/07/1675

Jacques RIVÉLOIS laboureur à Gondécourt reconnaît devoir à Monsieur le prévôt de la collégiale St Piat à Seclin, 47£ 17s pour quatre années de rente seigneuriale de son lieu manoir sur 3c et 5 quartier de terre à lui à Gondécourt, à payer à la St Rémy 1675.

2 E 3 / 5579 acte 18 du 09/07/1675

Louis ROSE laboureur à Gondécourt pour éviter frais et dépenses de plainte et saisine de 4c de labour à Gondécourt qu'il occupe de François LEPEZ pour avoir paiement de 28£ 13s 6d pour trois années de rente seigneuriale dues à la prévôté de la collégiale de Seclin, il promet de payer 18£ par an jusqu'au paiement complet.

2 E 3 / 5579 acte 19 du 20/07/1675

Mathieu CRAMETTE fils et héritier de feu Jacques CRAMETTE de Gondécourt, reconnaît devoir à Monsieur François César DE BERTY prêtre, chanoine et chantre de la collégiale St Piat à Seclin, 24£ pour la revente de 2 rasières 3 havots 1 quarel de blé et autant d'avoine de rente seigneuriale soastes due à sa prébende pour 1c de terre en 12c à Gondécourt à lui appartenant, après modération de la moitié des années de guerre, à payer à St Rémy 1675.

2 E 3 / 5579 acte 20 du 22/07/1675

Nicolas DELEFOSSE laboureur à Gondécourt reconnaît devoir à Monsieur Martin PORION prêtre, chanoine de la collégiale St Piat à Seclin, 24£ pour revente de blé et avoine de rente seigneuriale soastes due à sa prébende pour 1c et tiers de 5c à Chemy, à payer à la St André 1675.

2 E 3 / 5579 acte 21 du 23/07/1675

Jean DELEVALLEE fils de feu Piat, laboureur à Herrin reconnaît devoir à Monsieur François César DE BERTY prêtre, chanoine et chantre de St Piat, 52£ pour arriérage de rente seigneuriale due à sa prébende à cause de 5c à Gondécourt appartenant à Monsieur DU HOT à cause de Catherine GILLES sa femme, à payer en deux fois.

2 E 3 / 5579 acte 22 du 23/07/1675

Gaspard BOULANGER, maréchal à Gondécourt en l'acquis de Thomas BOULANGER, maître sayeteur à Lille, son frère, pour 13£ qu'il doit à Monsieur François César DE BERTY prêtre, chanoine et chantre de St Piat à cause d'arriérage de rente seigneuriale de 3c à Gondécourt appartenant audit Thomas et dépenses de plainte, promet de payer.

2 E 3 / 5579 acte 23 du 28/07/1675

Pierre LAGACHE fils de François et d'Anne SAUVAGE d'Houplin, assisté de ses père et mère, Philippe Mahieu LAGACHE [Pas de lien de parenté indiqué], Florent BRASME son beau-frère, Pierre LAGACHE, laboureur à Wavrin son oncle, Pierre SOHIER laboureur à Camphin son ami d'une part, Hélène DELECROIX fille de feu André et de feu Jeanne BRAME d'Houplin, assistée d'Antoine LEPETIT, laboureur à Houplin, son beau-frère, Philippe MAUROIS laboureur son parrain et oncle par alliance, Thomas DESMASIERES bailli et Zacharie LAMERAND laboureurs à Houplin ses oncles par alliance d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 3000£ et ses vêtements

de noces. Elle apporte venant de ses parents 5b jardin, prairie et labour avec trois lieux manoirs en plusieurs pièces à Houplin et Seclin, 4500£ et des arbres estimés 1000£. Témoins Laurent DESRUCQUE fils d'Etienne et Adrien MARCHAND fils de Jean, jeunes hommes à marier à Houplin.

2 E 3 / 5579 acte 24 du 30/07/1675

Florent LALLOE laboureur à Chemy reconnaît devoir à Monsieur François César DE BERTY prêtre, chanoine et chantre de St Piat, 54£ de revente de 4 rasières 2 havots de blé et autant d'avoine de rente seigneuriale à cause de la moitié de 11c à Chemy lui appartenant, à payer en deux fois.

2 E 3 / 5579 acte 25 du 20/08/1675

Bonne LALLOE veuve de Florent LAGACHE vivant laboureur à Seclin, Pierre LAGACHE laboureur à Wattiesart, Jean LAGACHE laboureur à Seclin, Philippe DELATTRE laboureur à Thumesnil paroisse de Fâches, époux de Péronne LAGACHE, lesdits LAGACHE enfants et héritiers dudit Florent ayant en commun la moitié d'un lieu manoir et terres acquis par ledit Florent lors de sa conjonction avec ladite Bonne à qui l'autre moitié appartient. En font partage. A ladite Bonne et ladite Péronne la maison maîtresse, étables de chevaux, des agneaux, portion de grange du côté de celle de Jean DE COURTRAY, un puit et escais contre la maison Martin THIEFFRY, couturier, avec 194v à prendre depuis l'entrefend de la porte à droite ligne vers Quentin CORNILLON, compris les arbres montants, entre la rue de Burgault et la rue Notre-Dame, 6c aux Clauwiers, 6c vers Martinsart, 2c 1/2 aux Clauwiers pris en 4c contre ledit DELATTRE à cause de sa femme. A Pierre et Jean LAGACHE l'autre portion de grange du côté de la rue du Wez, étables des moutons, celle des vaches et porte avec 164v qui est le reste dudit lieu manoir, 3c en 6c contre eux-mêmes aux Clauwiers et 4c 1/2 en 9c contre maître Bernard BOULOGNE audit lieu. Lesdits Pierre et Jean déchargeront les autres de 465£ 6s 8d en lettres de rentes héritières sans préjudicier du procès qu'ils ont ensemble au siège de la Gouvernance de Lille sur relief d'immixtion de ladite Bonne. Si des terres acquises ensemble n'ont pas été mentionnées elles iront pour 2/3 aux dites Bonne et Péronne et le reste à Pierre et Jean.

2 E 3 / 5579 acte 26 du 04/03/1675

Piat THIBAUT, laboureur à Emmerin, Pierre WANCQUIER et Toussaint DESMONS laboureurs à Seclin, les deux premiers se constituent cautions de Michel LEMESRE, meunier à Seclin au profit des maîtresses, prieuse et religieuses de l'hôpital de Seclin pour 84£ et ledit DESMONS pour autres 84£ à payer d'ici le 5 mars 1675 pour reste des rendages de **l'occupation par ledit LEMESRE d'un moulin**, maison et 7c de labour jusqu'en 1674 et les 7 pour la dépouille 1673, modération déduite, ce que Claude DE PARMENTIER, sergent de la Gouvernance, a accepté au nom dudit hôpital.

2 E 3 / 5579 acte 27 du 20/08/1675

Pierre et Jean LAGACHE, laboureurs à Seclin, enfants et héritiers de feu Florent et de feu Anne MAROIS, Philippe DELATTRE laboureur à Fâches, époux de Péronne LAGACHE fille dudit Florent et de Bonne LALLOE, leur soeur consanguine, ont par succession de ladite Anne lesdits Pierre et Jean 5/6° et ladite Péronne 1/6° de biens à Seclin dont ils font partage. Aux dits Pierre et Jean chacun par moitié 10c de labour aux Clauwiers, 4c 1/2, 3c et encore 3c pris en 6c contre eux-mêmes. A ladite Péronne 2c à Wattissart et 1c 1/2 à Clauwiers en 4c contre elle-même et sa mère.

2 E 3 / 5579 acte 28 du 12/09/1675

Catherine CARPENTIER veuve d'Antoine WATTRELOS de Seclin baille à Jean François FOURURE, meunier à Seclin, 12c 1/2 de labour en deux pièces à Seclin.

2 E 3 / 5579 acte 29 du 02/11/1675

Antoine DUBART fils de Jean, laboureur, et Marie Anne PARMENTIER sa femme d'Allennes vendent à Jacques BEAUVOIS bailli d'Allennes, 5 quartrons de labour en plus grande masse à Allennes.

2 E 3 / 5579 acte 30 du 16/11/1675

Bonne LALLOE veuve de Florent LAGACHE de Seclin vend à Jeanne LALLOE sa soeur, veuve de Guillaume DUPREZ d'Herrin, 2c de labour à Allennes.

2 E 3 / 5579 acte 31 du 14/11/1675

Romain CRESTEL cordonnier à Seclin baille à Catherine DESOBRY veuve de Martin DOBRICOURT de Seclin, 12c de labour à Seclin au dîmage des Mouchonniers.

2 E 3 / 5579 acte 32 du 13/12/1675

Catherine BATAILLE veuve d'Adrien DELECOURT et Hubert PLANCQUES son fils de franche condition qu'elle eut de Lambert PLANCQUES son premier mari de Noyelles baillent à Adrien OLANCQUES fils dudit Lambert, laboureur à Wattignies, 7c 3q de labour en deux pièces à Wattignies.

2 E 3 / 5579 acte 33 du 29/11/1675

Charles LALLOE fils de feu Romain et Roger DANCOISNE fils de feu Antoine, laboureurs au hameau de Wachemy, paroisse de Chemy, curateurs des biens de feu Jean DEBORGNE vivant laboureur à Wachemy, vendent aux enchères à Jean HERMEZ fils de feu Antoine, manouvrier à Wachemy, la moitié d'un lieu manoir sur 2c 3q à Wachemy tenant à Jean HERMEZ à cause de sa femme, à l'encontre de Marie MARCHAND veuve dudit LEBORGNE et lesdits 2c 3q pris en 4c à l'encontre de Maure DUGARDIN (sic) qui a les 5q restants. Autre vente aux enchères à Jean DUROT fils de feu Toussaint, laboureur à Wachemy de 2c de labour à Chemy. Ledit Jean HERMEZ acheteur de la moitié du lieu manoir a renchéri le deuxième marché.

2 E 3 / 5579 acte 34 du 07/05/1675

Jacques Henri FACOMPRET (FAUCOMPRET), laboureur à Attiches reconnaît devoir à Messieurs les doyen et chapitre de la collégiale St Piat à Seclin, 22£ 13s 8d pour six années de rentes foncières à cause de la moitié d'un lieu manoir contenant en tout 6c.

2 E 3 / 5579 acte 35 du 10/01/1675

Antoine DEMAY fils de feu Georges, âgé de 50 ans, Grégoire LENGART fils de feu Adrien âgé de 43 ans environ, laboureurs à Seclin affirment bien connaître 13c de labour à Seclin, dîmage de Paradis occupés par Antoine MARCQUANT de Seclin qu'on dit appartenir à l'hôpital St Nicolas à Lille. Avestis de blé, pois et colsat en 1673 dont **les avestures furent gâtées par la grêle survenue le 18 ou 19 juin 1673** de sorte que ce qui restait ne valait pas les dépenses de la moisson. Ils occupent des terres tenant aux dits 13c. requis par ledit MARCQUANT.

2 E 3 / 5579 acte 36 du 15/01/1675

Jean MORTREUL fils de Jean, maréchal et laboureur à Gondécourt, promet de payer à Monsieur Nicolas DESCAMPS prêtre, chanoine de St Piat à Seclin, 19£ de rendage de 9c 1/2 qu'il occupe de Jean DUPONT à payer en plusieurs fois.

2 E 3 / 5579 acte 37 du 16/01/1675

Maître Frédéric BINAULT (BINO) prêtre, chapelain de la collégiale St Piat à Seclin et receveur de la maison des choraux de ladite collégiale, nomme procuratrice Barbe BINAULT sa soeur de Seclin pour recevoir ce qui est du aux dits choraux.

2 E 3 / 5579 acte 38 du 12/03/1675

Monsieur Lambert DE DECKER prêtre, chanoine de la collégiale St Piat à Seclin et Philippe Adrien DURIEZ, greffier de la ville de Seclin, exécuteurs testamentaires de feu maître Pierre CAPPES vivant prêtre, pasteur de Thumeries, nomme procureur spécial maître Jean DU SAULCHOIT, procureur postulant à Tournai, pour défendre leur cause devant l'Official de Tournai à la requête de maître Jean Baptiste DESPREZ (DESPRET) prêtre, pasteur moderne de **Thumeries prétendant réparation de la maison pastorale**. Témoins Joachim DUGARDIN fils de Jean et Jacques PINTÉ fils de Piat, jeunes hommes à marier à Seclin.

2 E 3 / 5579 acte 39 du 16/03/1675

Jean DHELLIN fils de feu Guillaume, censier de la cense de Prévôté à Seclin, âgé de 68 ans environ affirme bien savoir que les avestures faites à Seclin il y a 50 ans et plus avaient des **grains bien plus fructueux qu'à présent** vu que les blés rendaient quelques fois 9 à 10 havots du cent de gerbes et maintenant le plus souvent 5, 6 ou 7, faisant perte d'un quart. De tous souvenir on ne semait tranin que fort peu et présentement tous ceux ayant terres et tenant bestiaux le font à Seclin pour la subsistance des dits bestiaux. On dépouillait fort peu de

colsat mais maintenant il n'y a pas de plus petit laboureur qui ne le fasse. Requis par le chapitre St Piat.

2 E 3 / 5579 acte 40 du 08/07/1675

Priserie d'un lieu manoir, jardin et héritage en la ville de Seclin en les rues de Burgault, Notre Dame et du Wez délaissé par Florent LAGACHE vivant laboureur par lui acquis avec Bonne LALLOE sa veuve, à la requête de ladite Bonne, Jean LAGACHE et Martin THIEFFRY curateurs dudit feu Florent, par Paul HACOULT, Regnault WATTRELOS charpentiers à Seclin, Jean DESOBRY maçon à Houplin et Robert HAVET, couvreur à Seclin (Puis détail) faisant 5348£ un tiers 17d 13s. Puis celle des terres labourables de 2c 1/2, 6c, 3c et 6c acquis d'Allard et Jean LECLERCQ pour 1572£ un tiers .

2 E 3 / 5579 acte 41 du 24/04/1675

Toussaint CARBONNET fils de feu Jean, naguère échevin et Philippe DELERUE fils de feu Pierre, échevin moderne, responsables d'hommes de fiefs de Messieurs du chapitre St Piat âgés de 66 et 53 ans environ affirment que lesdits du chapitre ont des baillis particuliers à cause de leurs prébendes dont celles dites Salve. Ces baillis font œuvres de deshéritances et adhéritances des lieux et héritages tenus de leurs prébendes en la présence des hommes de fiefs ou responsables desdits Sr doyen et chapitre et font les saisines des biens chargés de rentes seigneuriales vers eux et reliefs pour en consumer paiement comme Srs vicomtiens. Le premier est homme responsable depuis 34 ans et le second 7 ans et avoir servi aux dits devoirs. Requis par Guillaume LE GRAIN, laboureur à Gondécourt. Témoin Jean DUGARDIN fils de feu Antoine, échevin de Seclin.

2 E 3 / 5579 acte 42 du 06/05/1675

Monsieur Augustin CARPENTIER prêtre, chanoine de l'une des six franchises prébendes de l'église collégiale St Piat à Seclin nomme procureur spécial Pierre Jacques DURIEZ, lieutenant de Messieurs du chapitre St Piat pour faire venir ce qui lui est dû en raison des rentes seigneuriales.

2 E 3 / 5579 acte 43 du 16/07/1675

De la part des exécuteurs testamentaires de feu maître Frédéric BINAULT (BINO) vivant prêtre, chapelain de la collégiale St Piat à Seclin on vend aux enchères ses biens meubles : une table avec les hetteaux, un saloir, une cuvelle, 5 plats de terre, 2 pots de terre et plusieurs tallettes, 4 pièces de poterie etc.

2 E 3 / 5579 acte 44 du 19/07/1675

De la part de Messieurs du chapitre St Piat à Seclin après que Jean BARATTE, censier de la cense et cours de Chemy fut par Pierre DELENEUVILLE, sergent desdits Srs, sommé de dénommer priseurs de son côté (de quoi il est en défaut), est faite priserie des avestures sur les terres dites à moitié de ladite cense appartenant aux dits Srs à l'encontre dudit BARATTE en sa dite qualité de censier, par Jean LALLOE, censier à Chemy et Anselme CUVELIER,

censier de la Mairie de Gondécourt (Puis détail).

2 E 3 / 5579 acte 45 du 30/07/1675

Maximilien DUGARDIN fils de feu François, laboureur en la ville de Seclin et Espérance MUIDEBLED sa femme pour faire solution de paiement à Messieurs du chapitre St Piat à Seclin de 200£ à cause du rendage de 9c 1/2, nomment procureur Olivier DE DAMPS, procureur postulant à Lille pour créer une lettre de rente héritière au Bailliage de Lille.

2 E 3 / 5579 acte 46 du 10/08/1675

Quentin LOXEMAND, Claude et Pierre FAVIERE, Toussaint POUILLE, Julien GRAVELINE, Pierre JACQUART, Jean BIGOTTE, Jean LE GHIS, Joseph DUGARDIN, Jean BALLE, Charles et Robert CRESTAL, Roch BUFIN, Antoine PINTÉ et Maximilien DUBART tous manants de Seclin **pour avoir élargissement (libération) de Laurent TREFFEL, Géry et Maximilien DUGARDIN, François LEGRAIN et François LE GHIS aussi manants de Seclin détenus es prisons de Lille**, il convient de trouver 350£ qu'ils n'ont pas en leur main. Pour quoi ils nomment Jean DE COURTRAY, laboureur et brasseur à Seclin et Grégoire LENGART fils de feu Adrien, laboureur à Seclin pour s'engager en leur nom dans un prêt.

2 E 3 / 5579 acte 47 du 22/08/1675

Toussaint CARBONNET hôte à Seclin nomme procureur Philippe Adrien DURIEZ, greffier de Seclin. Témoin Jacques DURIEZ fils de feu Jean, clerc en pratique à Seclin.

2 E 3 / 5579 acte 48 du 27/08/1675

Antoine CRESTEL fils de feu Martin (CRESTAL ?), laboureur âgé de 68 ans et Adrien MOLLET fils de feu Jean, laboureur à Seclin âgé de 49 ans environ affirment que Thomas HENNERON, censier de la cense de Haas, paroisse d'Avelin, vers la St Jean Baptiste 1675 a vendu à Françoise ISBLED femme d'Hubert DURIEZ, hôte à Seclin, les herbe alors croissantes sur 8c de pré en plus grande masse à Ennevelin appelé les prés de Haas à condition que le vendeur les fauches, et deux ou trois jours après les mettes en mocheaux puis les herbes en plus grand monts comme on fait d'ordinaire y compris ses prédécesseurs, même le dimanche, ce qu'il n'a pas fait et lorsque quelques jours après est arrivée **grande abondance de pluies**, elles ont rendu les mocheaux à nage (trempés) et restés en cet état plusieurs jours. Ne les ayant toujours pas transportées **le foin fut tout pourri** deux ou trois jours après, **rendant une grande puanteur**. Requis par ledit DURIEZ.

2 E 3 / 5579 acte 49 du 24/09/1675

Nicolas BRISELANCE fils de feu Guillaume, bailli de Carnin et fermier de bonne partie de terres labourables et dîmes dudit lieu, âgé de 65 ans environ, affirme que depuis au moins 50 ans il a vu semer et dépouiller du colsat à Carnin dont les propriétaires ont toujours payé la dîme même lui et son père depuis 41 ans environ. Elle

se lève par les commis des dîmes du village à l'advenant de la 16° rasière comme dans les villages voisins mais il croit que ceux qui en faisaient la dépouille ne le payaient audit advenant parce qu'ils ne faisaient bons rapports, néanmoins ne faisaient refus de payer tant en nature qu'en argent jusque et compris 1662 lorsqu'un procès eut lieu entre le chapitre St Piat de Seclin et Florent LAGACHE, laboureur à Seclin et depuis on a cessé de payer cette dîme, les laboureurs de Carnin disant que si ceux de Seclin ne payaient pas, ils étaient égaux en attendant la conclusion du procès. A toujours demeuré à Carnin et son père et lui furent fermiers de dîmes, occupant 30b 5c. Requis par le chapitre St Piat.

2 E 3 / 5579 acte 50 du 24/09/1675

Maximilien RUBIN fils de feu Gérard, cleric paroissial de Carnin âgé de 55 ans environ, affirme qu'il y a 18 à 19 ans il a été commis dîmeur sermenté de la Gouvernance de Lille pour Carnin pendant deux ans, ayant levé celle de colsat en nature de Piat DELEVALLE, André THIERRY, Jean DOUTRELONG laboureurs principaux et autres de Carnin. Requis par le chapitre St Piat.

2 E 3 / 5579 acte 51 du 07/10/1675

Nicolas GUIDIN avocat à Lille, procureur et receveur spécial de Nicolas Antoine DENNETIERES écuyer, Sr du Boucq, del Sauls etc. demeurant à **Tournai** vend aux enchères des gerbes de blé, soucrion, avoine, fèves, warras et tranine lui appartenant comme héritier féodal et côtier de Messire Philippe DE BACQUEHEM vivant chevalier, Sr de la Sauls à cause de **sa terre de la Dapvry (Davril) paroisse d'Avelin** à diverses personnes à prendre après accord de Laurent DE VRENAY, concierge dudit lieu de Dapvry. Puis les fruits croissants sur les arbres dans les jardins du lieu de la Dapvry à Avelin : les fruits du jardin dit la petite pâture sauf un pommier appelé cucré de may à Jean DESCARPENTRIES couturier à Avelin pour 118£, et d'autre jardin ensuivant à la réserve d'un pareil pommier de cucré à Vincent FLINOIS pour 73£, et les deux pommiers à Allard LEMESRE d'Avelin pour 7£.

2 E 3 / 5579 acte 52 du 21/10/1675

Messieurs André DE BAY prêtre, doyen, chanoine proviseur de maison des choraux de la collégiale St Piat à Seclin et Michel DE BAY prêtre, chanoine de ladite collégiale, députés du chapitre d'une part, Barbe CORNILLE veuve de Jacques HACQUIN de Fromelles d'autre part. **Pierre HACQUIN fils desdits seconds a été reçu le 9 octobre 1675 dans leur chapitre à l'état de choral pour étudier et exercer la musique et se rendre avec ses compagnons au service dans le chœur de leur église collégiale**, lui donnant la nourriture, vêtements et aliments ordinaires à condition que si ledit Pierre venait à sortir sans l'aveux, permission et consentement desdits Srs, ladite Barbe sa mère sera tenue de payer la table et nourriture de son fils à l'advenant de 12£ de gros par an avec les habits, robes et linges qui lui auront été baillés avec les honoraires du maître de chant. A la

sûreté de quoi ladite Barbe et Jérôme CORNILLE, charpentier à **Capinghem** son frère (sic) sa caution obligent tous leurs biens.

2 E 3 / 5579 acte 53 du 14/11/1675

Elseart HERBAUT hôte au hameau de Drumé paroisse d'Attiches nomme procureur maître Antoine CHUFFART prêtre, chapelain de la collégiale St Piat à Seclin pour poursuivre A. O. LE MERCHIER écuyer, Sr de Mazinghem etc. au pays d'Artois pour avoir restitution de 24£ de gros suite à une vente d'arbres à prendre en une fosse au jardin de la cense de Drumés. Témoin Maximilien DUGARDIN fils de Maximilien, hôte à Seclin.

2 E 3 / 5579 acte 54 du 14/11/1675

Paul DURIEZ fils de feu Pierre, âgé de 50 ans et Maximilien DUGARDIN fils de Maximilien, âgé de 33 ans environ, hôtes à Seclin affirment que le 31 juillet 1674 vers 7 ou 8h du matin Elseart HERBAUT, hôte au hameau de Drumé, paroisse d'Attiches, dans une chambre du logis dudit Paul à payé à Monsieur de Mazinghem 24£ de gros à cause de la vente d'arbres en ladite cense de Drumé. Requis par ledit HERBAUT.

2 E 3 / 5579 acte 55 du 18/11/1675

Regnaud WATTRELOS fils de feu Pierre, charpentier âgé de 57 ans et Henri CRESTAL fils de feu Antoine, maçon âgé de 45 ans tous deux de Seclin affirment qu'il existe une maison rue de Lille à Seclin à usance de taverne ayant pour enseigne Reims appartenant aux hoirs Martin MOREL, laquelle n'est point partable ni divisible à moins de causer un dégât vu son usage et qu'en faisant une division les grands chartiers et voituriers n'y pourraient loger. Ledit WATTRELOS a fait priserie de ladite maison. Requis par Jacques MOREL l'aîné de Seclin.

2 E 3 / 5579 acte 56 du 02/12/1675

Jacques LEBORGNE fils de feu Jean, âgé de 46 ans environ, laboureur à Allennes sur les marais affirme qu'il y a 20 ou 21 ans qui fut l'année du siège d'Arras de la part du roi catholique, il a perçu la dîme de colsat en nature de plusieurs occupants de Carnin sans se souvenir à quelle quotité, étant commis au nom de feu maître Jean JOLY son oncle, vivant prêtre, chapelain et parteur des grains de la collégiale St Piat à Seclin avec Maximilien RUBIN, cleric paroissial de Carnin, dîmeur sermenté de Nicolas BRISELACE, fermier de Monsieur d'Helleville, décimateur avec lesdits Srs de St Piat à Carnin à raison de leurs droits respectifs et du curé du lieu. Requis par ledit chapitre St Piat.

